



## BULLETIN DES SEANCES DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

N° 077

Séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Yves Ravenel, vice-président

---

### Sommaire

<b>Dépôts du 21 mai 2019</b> .....	<b>3</b>
<i>Interpellations</i> .....	3
<i>Initiative</i> .....	3
<i>Motions</i> .....	3
<i>Postulats</i> .....	4
<i>Résolutions</i> .....	4
<b>Communication du 21 mai 2019</b> .....	<b>4</b>
<i>Victoire du FC Grand Conseil</i> .....	4
<b>Interpellation Denis Rubattel – Mieux définir le cadre légal pour les camps et les sorties ! (19_INT_343)</b> .....	<b>5</b>
<i>Texte déposé</i> .....	5
<i>Développement</i> .....	6
<b>Interpellation Philippe Vuillemin – Psychiatrie vaudoise : un fonctionnement à multiples tiroirs ? (19_INT_344)</b> .....	<b>6</b>
<i>Texte déposé</i> .....	6

Développement .....	7
<b>Interpellation Hadrien Buclin et consort – Frais d’avocats des conseillers d’Etat : qui paie ? (19_INT_346).....</b>	<b>7</b>
Texte déposé .....	7
Développement .....	7
<b>Interpellation Florence Gross et consorts – Convergence des pratiques salariales dans le secteur sanitaire vaudois : un cadeau empoisonné pour les EMS ? (19_INT_342) .....</b>	<b>8</b>
Texte déposé .....	8
Développement .....	9
<b>Interpellation Yvan Pahud – Parc naturel périurbain du Jorat ou comment se priver d’une ressource locale et dépenser inutilement l’argent du contribuable ? (19_INT_345) .....</b>	<b>9</b>
Texte déposé .....	9
Développement .....	11
<b>Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d’Etat un crédit d’étude de CHF 2’043’000.- pour financer les études de la RC 254-B-P Vuiteboeuf - Sainte-Croix, 2e étape, sur les communes de Bullet et de Sainte-Croix (111).....</b>	<b>11</b>
Deuxième débat .....	11
<b>Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d’Etat du Canton de Vaud – année 2018 (GC 088) .....</b>	<b>14</b>
Rapport de la Commission de gestion .....	14
Débat.....	14

La séance est ouverte à 14 heures.

### Séance de l’après-midi

*Sont présent-e-s* : Mmes et MM. Taraneh Aminian, Sergei Aschwanden, Claire Attinger Doepper, Anne Baehler Bech, Stéphane Balet, Céline Baux, Alexandre Berthoud, Anne Sophie Betschart, Florence Betschart-Narbel, Jean-Luc Bezençon, Mathieu Blanc, Guy-Philippe Bolay, Arnaud Bouverat, Alain Bovay, Hadrien Buclin, Sonya Butera, Josephine Byrne Garelli, Jean-François Cachin, François Cardinaux, Jean-Daniel Carrard, Carine Carvalho, Jean-François Chapuisat, Amélie Cherbuin, Alberto Cherubini, Christine Chevalley, Jean-Bernard Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Dominique-Ella Christin, Aurélien Clerc, Philippe Cornamusaz, Régis Courdesse, Laurence Creteigny, Nicolas Croci Torti, Muriel Cuendet Schmidt, Julien Cuérel, Fabien Deillon, Alexandre Démétriadès, Eliane Desarzens, Pierre Dessemontet, Grégory Devaud, Daniel Develey, Jean-Michel Dolivo, Carole Dubois, Thierry Dubois, Philippe Ducommun, Aline Dupontet, José Durussel, Cédric Echenard, Olivier Epars, Séverine Evéquo, Pierre-Alain Favrod, Yves Ferrari, Isabelle Freymond, Sylvain Freymond, Circé Fuchs, Hugues Gander, Guy Gaudard, Maurice Gay, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Olivier Gfeller, Jean-Claude Glardon, Nicolas Glauser, Sabine Glauser Krug, Yann Glayre, Florence Gross, Valérie Induni, Nathalie Jaccard, Jessica Jaccoud, Vincent Jaques, Rémy Jaquier, Philippe Jobin, Rebecca Joly, Susanne Jungclaus Delarze, Vincent Keller, Catherine Labouchère, Philippe Liniger, Didier Lohri, Yvan Luccarini, Christelle Luisier Brodard, Raphaël Mahaim, Axel Marion, Claude Matter, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Martine Meldem, Serge Melly, Roxanne Meyer Keller, Laurent Miéville, Maurice Mischler, Gérard

Mojon, Stéphane Montangero, Pierre-François Mottier, Sarah Neumann, Maurice Neyroud, Jean-Marc Nicolet, Yves Paccaud, Yvan Pahud, Pierre André Pernoud, Olivier Petermann, François Pointet, Léonore Porchet, Delphine Probst, Pierre-Yves Rapaz, Etienne Räss, Yves Ravenel, Alette Rey-Marion, Stéphane Rezso, Claire Richard, Werner Riesen, Anne-Lise Rime, Nicolas Rochat Fernandez, Myriam Romano-Malagrifa, Pierrette Roulet-Grin, Denis Rubattel, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Monique Ryf, Graziella Schaller, Carole Schelker, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Patrick Simonin, Eric Sonnay, Jean-Marc Sordet, Nicolas Suter, Muriel Thalman, Jean-François Thuillard, Maurice Treboux, Daniel Trolliet, Jean Tschopp, Christian Van Singer, Vassilis Venizelos, Pierre Volet, Philippe Vuillemin, Cédric Weissert, Andreas Wüthrich, Georges Zünd, Pierre Zwahlen. (141)

*Sont absent-e-s* : 9 député-e-s.

*Dont excusé-e-s* : Mmes et MM. Anne-Laure Métraux-Botteron, Sylvie Podio, Marion Wahlen, Stéphane Masson, Jean-Louis Radice, Felix Stürner. (6)

---

### Dépôts du 21 mai 2019

#### *Interpellations*

En vertu de l'article 116 de la Loi sur le Grand Conseil, les interpellations suivantes ont été déposées :

1. Interpellation Hadrien Buclin – La voie la plus sûre et la plus rapide vers le tram Lausanne-Renens ne passe-t-elle pas par l'abandon de la rampe routière Vigie-Gonin ? (19\_INT\_347)
2. Interpellation Grégory Devaud – Un ex-conseiller d'Etat qui nous fait monter les tours... d'AI ! (19\_INT\_348)
3. Interpellation Florence Gross et consorts – Application du Plan de gestion du sanglier 2017 - 2021 : quand le sanglier pullule, le Conseil d'Etat sur-régule ! (19\_INT\_349)
4. Interpellation Rebecca Joly et consort – Sport facultatif : point de situation (19\_INT\_350)
5. Interpellation Jean Tschopp et consorts – Protégeons nos droits populaires (19\_INT\_351)
6. Interpellation Yvan Pahud – Infirmières et infirmiers au rabais ? (19\_INT\_352)
7. Interpellation Pierre Zwahlen et consorts – Le préfinancement existe : quelles ressources pour le climat et le patrimoine naturel ? (19\_INT\_353)
8. Interpellation Olivier Epars – Ça va enfin gazer pour le dégazage de nos bovins, ou bien ? (19\_INT\_354)

*Ces interpellations seront développées ultérieurement.*

#### *Initiative*

En vertu de l'article 128 de la Loi sur le Grand Conseil, l'initiative suivante a été déposée :

Initiative Yvan Luccarini et consorts – Action publique face à l'urgence climatique (19\_INI\_016)

*Cette initiative sera développée ultérieurement.*

#### *Motions*

En vertu de l'article 120 de la Loi sur le Grand Conseil, les motions suivantes ont été déposées :

1. Motion Philippe Liniger et consorts – Épargnons les épargnants (19\_MOT\_092)
2. Motion Léonore Porchet et consorts – Aggression homo/bi/trans-phobes : des chiffres indispensables ! (19\_MOT\_093)

*Ces motions seront développées ultérieurement.*

*Postulats*

En vertu de l'article 119 de la Loi sur le Grand Conseil, les postulats suivants ont été déposés :

1. Postulat Thierry Dubois et consorts – Tarif ambulatoire : soutenir le financement des activités chirurgicales transférées du stationnaire hospitalier vers l'ambulatoire. (19\_POS\_141)
2. Postulat Amélie Cherbuin et consorts – Pour des prestations complémentaires AVS/AI cantonales adaptées au niveau de vie des vaudois et des vaudoises (19\_POS\_142)
3. Postulat Vassilis Venizelos et consorts – ECR ? Même plus peur ! (19\_POS\_143)

*Ces postulats seront développés ultérieurement.*

*Résolutions*

En vertu de l'article 136 de la Loi sur le Grand Conseil, les résolutions suivantes ont été déposées :

1. Résolution Claire Richard et consorts au nom du GRIEC – Urgence ou priorité climatique ? Une certitude : 2019 doit être l'année du changement ! (19\_RES\_029)
2. Résolution Florence Bettschart-Narbel et consorts – Frais des camps et des sorties scolaires (19\_RES\_030)

*Ces résolutions seront développées ultérieurement.*

---

**Communication du 21 mai 2019**

*Victoire du FC Grand Conseil contre les autorités d'Aigle*

**M. Yves Ravenel (UDC), vice-président** : — A l'initiative de nos députés du Chablais vaudois, le FC Grand Conseil a rencontré, samedi à Aigle, une équipe constituée de représentants des autorités aiglannes. Les Verts et Blancs, — habillés en bleu pour l'occasion — l'ont emporté, sur un score de 5 à 4, alors qu'ils étaient menés 3 à 1, à la mi-temps. Bravo à eux ! (*Applaudissements*).

*(Une photographie est projetée.)*



En outre, samedi prochain, le FC Grand Conseil jouera du côté de Lucens, dans le cadre d'un tournoi organisé par l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud.

### **Interpellation Denis Rubattel – Mieux définir le cadre légal pour les camps et les sorties ! (19\_INT\_343)**

*Texte déposé*

Désormais, selon l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, les dépenses pour les excursions et les camps doivent être prises en charge par les pouvoirs publics lorsqu'il y a une obligation d'y participer. Ce faisant, on ne peut facturer aux parents que les frais d'alimentation qu'ils économisent en raison de l'absence de leurs enfants, soit au maximum entre 10 et 16 francs par jour.

Pour le canton de Vaud, suite à un courrier de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture les charges pour les camps et les excursions extra-muros doivent être financées intégralement par les communes. Pour les sorties ayant un caractère obligatoire, il convient de donner les moyens aux enseignants afin de remplir leur cahier des charges et les objectifs pédagogiques liés au plan d'études romand (PER).

Sur le terrain, la preuve de la plus-value de l'apprentissage de la vie en communauté n'est plus à établir. Les avantages pédagogiques et humains d'un camp sont nombreux. La réduction des camps et sorties en tous genres qui pourraient pointer le bout de leur nez peuvent inquiéter et des inégalités entre les communes seront inévitables.

Pour faire suite à la motion déposée (19\_MOT\_086) début avril et au postulat (19\_POS\_139) déposé fin avril, mon interpellation souhaite clarifier certains points.

Dans ce contexte, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le canton va-t-il délimiter un cadre légal plus précis dans le financement des camps et des sorties scolaires ?
2. Quelles mesures permettront de garantir l'équité entre les élèves des différentes communes et associations intercommunales du canton ?
3. Dans quelle mesure le canton peut-il s'engager pour garantir une égalité de traitement concernant les sorties scolaires ?
4. Quel socle optimal (nombre de camps et de sorties sur l'entier de la scolarité) le canton pourrait-il imposer pour garantir l'atteinte des objectifs en lien avec le PER ?
5. Au vu des différentes options prises par les communes, comment le canton peut-il garantir le développement harmonieux des élèves en vue de leur ouverture à la société (futurs citoyens) ?
6. Comment le canton pense-t-il négocier avec des prestataires pour réduire les coûts, voire rendre gratuits, certains services lors de camps et sorties (hébergement dans les stations, remontées mécaniques, CFF, musées, etc.) ?

D'ores et déjà, je remercie notre gouvernement pour ses réponses.

*Ne souhaite pas développer.*

*(Signé) Denis Rubattel*

#### *Développement*

*L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

### **Interpellation Philippe Vuillemin – Psychiatrie vaudoise : un fonctionnement à multiples tiroirs ? (19\_INT\_344)**

#### *Texte déposé*

Il fut un temps pas si lointain où les médecins installés aux plus bas revenus étaient psychiatres et pédiatres.

Des événements récents laissent à penser que ce n'est plus le cas, certains psychiatres faisant des chiffres d'affaires...de neurochirurgiens.

Il faut reconnaître que les demandes de consultations psychiatriques sont en forte augmentation et que pour y faire face, le nombre de psychiatres a dû augmenter, mais pas seulement.

La solution s'est aussi trouvée dans l'arrivée sur le marché des nombreuses et nombreux psychologues-psychothérapeutes, ou non, qui pour exercer au bénéfice de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et des complémentaires, doivent travailler avec un psychiatre installé qui les supervise.

Au fil du temps, mais en peu de temps, un microcosme d'intérêts réciproques et pas toujours maîtrisés s'est installé.

C'est pourquoi nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Comment le DSAS contrôle-t-il le fonctionnement de ces cabinets à multiples têtes ?
2. Les autorisations de pratique sont-elles effectives, vérifiées et conformes à la Loi sur la santé publique (LSP) ?
3. Y a-t-il eu des cas non déclarés et passibles ainsi, de poursuites pour pratique illégale de la médecine ?

4. Existe-t-il un nombre limité de délégations par cabinet ? Quel est-il ? Est-il vérifié ? Sur plainte ou d'office ?
5. Au vu du désordre existant, que propose le Conseil d'Etat qui tout en rétablissant l'ordre, veille à ne pas détruire un système qui a aussi ses qualités, ne serait-ce que de fournir aux médecins généralistes, une réponse satisfaisante à la prise en charge de leurs patients nécessitant un suivi psychiatrique ?
6. La solution ne résiderait-elle pas dans l'admission pure et simple des psychologues au droit d'exercer au bénéfice de la LAMal et des complémentaires ?

*Ne souhaite pas développer.*

*(Signé) Philippe Vuillemin*

*Développement*

*L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

---

**Interpellation Hadrien Buclin et consort – Frais d'avocats des conseillers d'Etat : qui paie ?  
(19\_INT\_346)**

*Texte déposé*

Deux conseillers d'Etat ont récemment lancé, à l'aide d'avocats, des procédures juridiques, l'un contre un journaliste correspondant d'un journal alémanique en Suisse romande, l'autre contre la parution d'un pamphlet. Notons au passage que certains acteurs se sont inquiétés d'une atteinte à la liberté d'expression : ainsi de l'association professionnelle de journalistes *Impressum* (communiqué du 26 mars 2019) qui, dans le cas de la plainte civile lancée contre le journaliste évoqué plus haut, considère qu'il s'agit d'«une manière déguisée de vouloir censurer le journaliste et plus largement faire peur aux médias».

La question se pose aussi de savoir si l'Etat cantonal participe pour tout ou partie au financement de ces procédures. Le soussigné adresse donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Des règles sont-elles fixées pour une éventuelle prise en charge, par la collectivité publique, des frais d'avocats des conseillers d'Etat en cas de lancement de procédure juridique contre des tiers ?
2. L'Etat participe-t-il au paiement des frais d'avocats dans les deux procédures citées ci-dessus ?

*Ne souhaite pas développer.*

*(Signé) Hadrien Buclin  
et 1 cosignataire*

*Développement*

*L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

**Interpellation Florence Gross et consorts – Convergence des pratiques salariales dans le secteur sanitaire vaudois : un cadeau empoisonné pour les EMS ? (19\_INT\_342)**

*Texte déposé*

Suite à la sa séance du Conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> mai, le Conseil d'Etat a annoncé que la grille salariale de la nouvelle Convention collective de travail (CCT) de l'Hôpital Riviera Chablais (HRC) deviendrait la norme dans le secteur sanitaire parapublic vaudois et ceci dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

A la lecture de la réponse du Conseil d'Etat au postulat Vuillemin « CHUV-EMS : relever le défi de la vieillesse passe aussi par l'égalité salariale des infirmières » (17\_POS\_236), postulat qui semble être la base de la récente décision, plusieurs questions se posent. En effet, le postulat se concentrait sur la profession d'infirmière et d'assistant en soins et santé communautaire (ASSC) et ce notamment sur l'iniquité salariale importante entre les EMS et les CHUV. Or la décision prise par le Conseil d'Etat, soit de revaloriser l'ensemble du secteur sanitaire parapublic, va beaucoup plus loin et concerne l'ensemble des secteurs et catégorie de personnel (hôtelier, restauration, etc.). Elle va même jusqu'à créer une nouvelle iniquité dans le domaine de l'hôtellerie/restauration en suravantageant ces professions grâce à la nouvelle grille salariale, par rapport à la CCNT (convention collective de travail pour l'hôtellerie).

Certes, nous reconnaissons les avantages de cette revalorisation salariale indispensable à la profession d'infirmière et d'ASSC, mais pensons que celle-ci va trop loin et comporte de nombreux problèmes. En effet, pourquoi ne pas limiter celle-ci aux infirmières et ASSC tel que souhaité par le député Vuillemin. De plus, cette décision n'empêchera pas la concurrence entre le CHUV et les EMS car des différences d'approches existent entre les CCT. De plus, les collaborateurs du CHUV bénéficient toujours, malgré le passage à la grille du HRC, d'un salaire supérieur et les conditions offertes par l'affiliation à la caisse de pension de l'Etat offre des avantages non négligeables, notamment la primauté de prestations pour leur rente LPP alors que les employés d'EMS sont soumis à la primauté de cotisation, et une répartition différente de la cotisation entre employeur et employé.

Toujours selon le Conseil d'Etat, le scénario choisi, soit la bascule des salaires CCT San vers l'échelon immédiatement supérieur à leur salaire dans la grille HRC coûtera 13 millions. Il relève que le DSAS peut dégager des moyens sur son budget 2019 afin de contribuer au financement d'une telle bascule, et que celui-ci sera assuré par le financement résiduel des soins. Pour rappel, ce financement résiduel est considéré comme une subvention et est donc financé par le contribuable vaudois. De plus, la question se pose de savoir quelle est la raison pour financer la hausse de salaire d'un ensemble de professions par un mécanisme financier lié aux soins. Il aurait été équitable d'y inclure un financement par le SOHO (Tarifs sociohôteliers). Alors, si le Conseil d'Etat peut facilement libérer des montants de plus de 10 millions du budget, il serait intéressant de connaître au détriment de quel poste ceci va être réalisé ; ou alors le Département de la santé et de l'action sociale va-t-il demander un crédit supplémentaire ? Enfin, si de telles marges existent, tout député peut se demander si les budgets votés ne sont pas expressément gonflés afin de se donner de telles libertés durant l'année. De plus, à l'heure actuelle les EMS ne connaissent pas les modalités de cette bascule qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre. Comment peut-on alors affirmer que cette bascule coûtera 13 millions alors qu'aucun établissement n'a été en mesure de calculer le coût de cette bascule, faute d'indications de l'Etat.

En conclusion, a-t-on réellement les moyens d'assumer financièrement cette décision ?

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Comment sont calculés ces 13 millions sans connaître les strictes modalités d'application ni le mécanisme d'application de cette décision ?
- Pourquoi est-ce que ce changement doit avoir lieu de façon précipitée et sans en connaître les conséquences financières pour chaque EMS déjà le 1<sup>er</sup> septembre 2019 ?
- Qu'est-ce qui justifie le fait d'avoir élargi le champ d'application à l'ensemble du personnel des EMS alors que certaines catégories de personnel sont déjà avantagées par rapport à leur secteur professionnel ?
- Cette décision remet-elle en cause le financement des annuités par l'Etat qui deviendraient alors à charge des EMS ?



- Quels outils va développer le Département de la santé et de l'action sociale en vue de soutenir les EMS dans cette bascule ?
- Sur quelle base de réflexion la décision de financer cette bascule via le financement résiduel des soins a-t-elle été prise ?
- A quel poste du budget ces 13 millions vont-ils être compensés ?

*Souhaite développer.*

*(Signé) Florence Gross  
et 20 cosignataires*

#### *Développement*

**Mme Florence Gross (PLR) :** — Si pour certains le 1<sup>er</sup> mai représente un hommage au travail, l'une des décisions prises par le Conseil d'Etat à cette date nous laisse peu d'humeur à la fête, notamment dans le domaine médico-social. Par son texte, notre collègue Philippe Vuillemin met en évidence la différence salariale flagrante entre les infirmiers et infirmières du CHUV et ceux des EMS. Cette situation crée une concurrence importante, dont les conséquences se portent sur la difficulté de recruter du personnel qualifié dans les EMS. A première vue, la réponse du Conseil d'Etat, soit l'adoption de la grille salariale de la nouvelle convention collective de travail de l'Hôpital Riviera-Chablais pour l'ensemble du secteur sanitaire parapublique vaudois, peut sembler alléchante. Ce n'est toutefois pas le cas. Si cette revalorisation salariale était indispensable à la profession infirmière et des assistants en soins et santé communautaire (ASSC) et permettait de supprimer une inégalité, elle en crée une autre, notamment dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration.

Par cette interpellation, plusieurs questions relatives aux coûts de cette bascule, soit les 13 millions annoncés, sont posées. Il s'agit d'un montant dont le calcul est obscur. En effet, les modalités et le mécanisme d'application ne sont, à ce jour, pas connus. Le financement est également questionné ; pour les EMS, celui-ci est lié au financement résiduel et donc aux soins. Or, il concerne tant les professions médicales qu'hôtelières, ce qui me paraît inapproprié. Enfin, l'application souhaitée au 1<sup>er</sup> septembre 2019 semble être plus que précipitée pour les EMS, lesquels n'ont encore reçu aucune modalité de calcul et ne peuvent donc pas anticiper les conséquences financières de cette décision. Si nous pouvons saluer la reconnaissance de la profession d'infirmiers et ASSC, la décision prise par le Conseil d'Etat se concrétise trop rapidement et sans aucune maîtrise financière relative au budget, tant du canton que des milieux professionnels concernés.

*L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

#### **Interpellation Yvan Pahud – Parc naturel périurbain du Jorat ou comment se priver d'une ressource locale et dépenser inutilement l'argent du contribuable ? (19\_INT\_345)**

##### *Texte déposé*

Après les cartes de vœux envoyées fin 2018 aux habitants des 13 communes concernées par le parc, voici les invitations envoyées aux députés pour la journée Festi'Jorat du 18 mai prochain.

Or, est-il vraiment nécessaire de continuer à dépenser l'argent du contribuable 1'900'000 francs sur 4 ans, soit 475'000 francs par année dans un projet qui, dans sa forme actuelle est clairement condamné. En effet après la commune de Froideville, c'est au tour de la commune de Corcelle-le-Jorat de refuser un parc sur son territoire ou à proximité. Force est de constater que « l'adhésion populaire » faisant partie des conditions-cadres du parc n'est de loin pas acquise à ce jour.

Selon l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs), le périmètre total doit être composé d'une zone centrale et d'une zone de transition, couvrant ensemble une surface de 600ha au minimum. Pour le parc périurbain du Jorat, c'est une zone centrale de 440ha sous réserve intégrale (dévolue à la libre évolution des processus naturels) soit aucune exploitation agricole et forestière, public toléré sur

les cheminements, chiens en laisse, etc., et une zone de transition qui a pour but de préserver la zone centrale d'éventuelles nuisances externes.

Avec ce projet de parc, certains ont vu là l'opportunité pour la ville de Lausanne de réaliser un rêve urbanistique qui est d'allier croissance démographique et industrielle au dogme de durabilité.

Cependant, des travaux scientifiques officiels récents et des observations démontrent que l'abandon total de l'exploitation forestière tend plutôt à réduire la biodiversité.

De plus, seule une forêt saine et en phase de croissance permet de stocker le carbone.

Dans le dossier de candidature, les initiants reconnaissent que "la sylviculture moderne a permis ces 25 dernières années un rajeunissement et une diversification des milieux et des paysages de la forêt juratoise ("Candidature3, p 34") de même, ils affirment que "l'exploitation forestière telle qu'actuellement menée dans le massif favorise sa multifonctionnalité et garantit des pratiques respectueuses de l'environnement" "Candidature3, p 105"

En plus d'être coûteux et visiblement peu utile au maintien de la biodiversité, le projet va même à l'encontre des tendances actuelles qui visent à favoriser le recours aux ressources locales afin de réduire nos émissions de CO<sub>2</sub>.

Le Jorat est le plus grand massif forestier du plateau suisse. Avec ses 4000 hectares, la forêt du Jorat constitue un important puits de carbone. Cet écosystème stocke plus de CO<sub>2</sub> qu'il n'en émet, car 35000 m<sup>3</sup> de bois sont prélevés chaque année. Le volume sur pied de ces forêts est de 280m<sup>3</sup>/ha en moyenne, toutes forêts prises en considération, avec un accroissement de 10m<sup>3</sup>/ha et une possibilité de coupe de 8m<sup>3</sup>/ha.

Ce qui représente pour 600 ha un volume de bois sur pied d'environ 168'000m<sup>3</sup>, avec une possibilité de coupe annuelle d'environ 4'800m<sup>3</sup>.

En ne tenant compte que de la zone centrale, c'est donc annuellement environ 3600m<sup>3</sup> de bois indigène qui seront mis sous cloche. Ceci correspond à environ 1900m<sup>3</sup> de bois de service, soit le volume nécessaire à la charpente de 210 toitures d'habitation, et environs 1700m<sup>3</sup> de bois énergie, soit l'équivalent de 430'000 litres d'huile de chauffage.

Dans un contexte de limitation de nos émissions de CO<sub>2</sub>, avec une construction bois en pleine expansion et un réel engouement pour construire des bâtiments écologiques avec du bois indigène, est-il sensé de se passer de ce volume de bois, sachant que celui-ci, s'il n'est pas issu de nos forêts, sera compensé par de l'importation.

Dès lors, ne serait-il pas judicieux d'abandonner ce projet de parc périurbain, mais d'envisager un projet similaire à ceux du Pays-d'Enhaut et du Jura vaudois, ceci tout en respectant l'obligation de mettre 10 % des forêts vaudoises en réserve d'ici à 2030 ?

En effet, contrairement au parc périurbain qui bannit toute exploitation forestière et agricole, les parcs naturels eux favorisent les produits issus de leur périmètre.

Article 21 de l'Ordonnance sur les parcs (Oparcs) : »Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable.

Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier :

a. exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement (...) »

Aussi, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- A quelques mois du terme de la procédure, où en est le projet, suite au refus des communes concernées ?
- Quel est le montant engagé par le contribuable vaudois dans ce projet ?
- Quels sont les montants détaillés dépensés pour la promotion du parc auprès de la population, comme flyer, tout ménage, etc. ?

- Combien de personnes ont été et sont salariées durant la période 2016-2019 pour le projet de parc ?
- L'option parc naturel régional en lieu et place de parc naturel périurbain est-elle envisagée par le Conseil d'Etat ?

*Souhaite développer.*

*(Signé) Yvan Pahud*

#### *Développement*

**M. Yvan Pahud (UDC) :** — Pour diminuer nos émissions de CO<sub>2</sub>, il faut consommer local et le parc du Jorat va à l'encontre de ce principe, raison pour laquelle j'ai l'honneur de poser quelques questions au Conseil d'Etat.

*L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

---

### **Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 2'043'000.- pour financer les études de la RC 254-B-P Vuiteboeuf - Sainte-Croix, 2e étape, sur les communes de Bullet et de Sainte-Croix (111)**

#### *Deuxième débat*

Il est passé à la discussion du projet de décret, article par article, en deuxième débat.

**Articles 1, 2 et 3. —**

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur de majorité :** — Depuis le premier débat, notre commission s'est réunie la semaine dernière pour étudier deux exposés des motifs. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en a profité pour nous apporter des éléments complémentaires concernant la route Vuiteboeuf-Sainte-Croix. La DGMR a procédé, dans le secteur du Château — entre les deux virages, pour obtenir la vitesse la plus réaliste — à des mesures de vitesse de 20'000 véhicules, entre le 3 et le 9 mai 2019. La vitesse moyenne mesurée pour les 20'000 véhicules est de 50 km/h, dont 85% des usagers roulent à moins de 57 km/h et 15% à moins de 42 km/h. Je rappelle que cette route est limitée à 80 km/h. C'est donc par rapport à la vitesse réelle mesurée à 50 km/h que l'on constate l'accidentologie présentée dans cet exposé des motifs. Pour obtenir un effet sur le nombre d'accidents, il faudrait réduire la vitesse à 30 km/h, ce qui n'est possible qu'avec des mesures physiques pour empêcher de rouler plus vite. Cette solution n'est pas acceptable, au vu de l'importance de cette route, qui est une liaison internationale avec du trafic agricole et des problèmes de déneigement. Je vous rappelle que la commission s'était prononcée à l'unanimité moins 2 abstentions, le rapport de minorité ayant été annoncé ultérieurement.

**M. Yvan Pahud (UDC) :** — Je déclare mes intérêts : j'habite dans le balcon du Jura et j'utilise fréquemment cette route. Je vous demande d'accepter le rapport de majorité, lequel constitue un plus pour la sécurité des habitants et la pérennisation des emplois de cette région.

**M. Hugues Gander (SOC) :** — Permettez au deuxième régional de l'étape de confirmer les propos de mon collègue Pahud. Dans les années 70, un projet gigantesque, chiffré à des centaines de millions, aurait permis d'éliminer les neuf virages. Depuis les années 2000, la population du balcon du Jura est en attente de cette deuxième étape des travaux sur la côte Vuiteboeuf-Ste-Croix. Ce tunnel de 160 mètres permettra de résoudre un gros et sensible nœud du point de vue du nombre d'accidents, raison pour laquelle je vous invite à accepter cet exposé des motifs. Je remercie en outre le Conseil d'Etat ainsi que la DGMR pour tous les projets qui ont été étudiés pour arriver à la solution la moins onéreuse possible, mais la plus efficiente.

**M. Christian van Singer (VER), rapporteur de minorité :** — Cette discussion peut paraître étrange après le vote très net du premier débat. Les députés touchés localement par cette thématique ont

souligné l'importance d'agir pour cette région. Lors de la dernière séance, Mme la conseillère nous a indiqué qu'il était très important d'agir pour la sécurité. Or, depuis des années, on connaît le caractère accidentogène de cet endroit. Un tel constat implique une limitation de vitesse. En arrivant, tous les usagers doivent être avertis de la nécessité de réduire sa vitesse, ce qui permettra d'éviter des accidents. Les mesures de vitesse ont donné des vitesses moyennes. Toutefois, constater que la moyenne des gens freine et ne roule pas à plus de 50 km/h, n'indique rien sur les conducteurs ayant provoqué un accident. Je reste donc persuadé qu'il faut diminuer la vitesse.

J'ai donc demandé, lors de la dernière séance, que soit mise en place une limitation provisoire afin d'en étudier les effets et de prévoir éventuellement des contrôles de vitesse à l'aide de radar. Une vie n'a pas de prix. Même si l'on accepte ce crédit d'étude, les travaux n'auront pas lieu avant une année et demie, voire deux ans. D'ici là, il est important de prendre des mesures pour réduire les risques.

Il a été relevé qu'une réduction de la vitesse nécessitait des chicanes. Mais ces dernières existent déjà, ce sont les virages. J'aimerais commenter un bref extrait vidéo de 50 secondes qui illustre la manière dont on circule sur ce tracé (*un extrait vidéo est projeté, n.d.l.r.*) : la route étant sèche, on peut rouler normalement. On voit toutefois qu'il y a des virages et que la route n'est pas en bon état. Ainsi, l'idée de créer des bandes de dépassement avant cette zone dissuadera les gens de rouler trop vite. En réduisant la vitesse et, en l'absence de tunnel, on perd entre 10 à 20 secondes, ce qui n'est pas grand-chose. Je vous demande donc, lors de ce deuxième vote, de vous abstenir sur ce crédit d'étude, et ce pour encourager la limitation de la vitesse. Au deuxième débat, nous pourrions revenir sur l'opportunité de construire un tel tunnel.

**M. Hugues Gander (SOC) :** — Bien qu'il ait été intéressant de visionner cette vidéo, je souligne le fait que, la barrière est actuellement éventrée à deux endroits.

**M. Olivier Epars (VER) :** — La vidéo a-t-elle été filmée à l'endroit où nous souhaitons construire un tunnel ? Il me paraît juste hallucinant de prévoir un tunnel à cet endroit.

**M. Christian van Singer (VER), rapporteur de minorité :** — La vidéo a été tournée depuis le début du tunnel jusqu'à sa fin. Un peu avant le début, on remarque, sur la gauche, une ancienne station-service et la vidéo se termine à l'autre extrémité du tunnel. Lorsque la vidéo a été tournée, les conditions météorologiques étaient bonnes ; toutefois, si à chaque virage un peu sec on devait creuser des tunnels, où irait-on ? Comme je l'ai déjà indiqué, je souhaite que des mesures de limitation de vitesse soient prises afin d'étudier si d'autres accidents se produisent et nécessitent éventuellement la réalisation de ce tunnel.

**Mme Sabine Glauser Krug (VER) :** — Je n'ai pas réussi à reconnaître le tronçon présenté dans cette vidéo. J'aimerais en outre que Mme la conseillère d'Etat m'indique à quel moment de la journée ont lieu ces accidents.

**M. Cédric Echenard (SOC) :** — Il est regrettable que cette vidéo ne montre aucun poids lourd, car il s'agit d'un tronçon dangereux et vous ne roulez pas de la même manière quand vous croisez un tel véhicule en face de vous.

**M. Olivier Epars (VER) :** — Je remercie mon préopinant d'avoir répondu à ma question sur l'emplacement du tunnel.

**Mme Nurja Gorrite, présidente du Conseil d'Etat :** — Monsieur van Singer, nous sommes au deuxième débat. Entre temps, la Commission des infrastructures s'est réunie. N'étant pas restés inactifs depuis le vote très net du premier débat, nous avons eu l'occasion de prendre des mesures de vitesse aux endroits les plus accidentogènes. Je rappelle qu'un accident par mois intervient sur deux des virages de cette route. Actuellement, les véhicules déjà roulent à 50 km/h. En l'absence de vrais obstacles, limiter la vitesse — même à 60 km/h comme le suggère le rapport de minorité — ne suffit pas à faire en sorte qu'elle soit respectée par quelques automobilistes imprudents. Monsieur van Singer, je félicite le conducteur qui vous accompagnait et, fort heureusement, la majorité des chauffeurs conduisent de manière aussi exemplaire que ce dernier.

Toutefois, il se trouve que certaines personnes conduisent de manière imprudente et, comme vous l'avez indiqué, une vie n'a pas de prix. Or, c'est parfois le rôle de l'Etat de protéger l'individu contre

lui-même. En outre, M. Echenard a rappelé l'importance du trafic des poids lourds sur cette route internationale qui connaît des conditions météorologiques extrêmes. La configuration de cette route rend difficile l'installation de gendarmes couchés ou de chicanes pour faire respecter un 30 km/h. Quand on sait que des accidents ont encore lieu alors que la grande majorité des gens roulent à 50 km/h, il faudrait réduire la vitesse à 30 km/h pour obtenir un effet sur le nombre d'accidents. Sur une route internationale avec un fort trafic et des conditions climatiques nécessitant un déneigement régulier, ce n'est physiquement pas envisageable.

Depuis de nombreuses années, nous étudions plusieurs variantes et nous vous proposons aujourd'hui un crédit d'étude afin d'en approfondir quelques-unes. Nous nous sommes engagés auprès de la commission à soumettre la question de la limitation de vitesse à la Commission d'évaluation de la limitation de vitesse afin qu'elle porte un regard sur ce point et avant que l'on apporte une solution définitive à cet endroit du canton qui me semble essentiel. Il s'agit d'un tronçon très accidentogène et, quelle que soit l'heure des accidents, madame Glauser, il y a actuellement des gens qui se mettent en danger et qui mettent également les autres usagers dans une telle situation. Il est physiquement impossible d'entraver la course que certains automobilistes pratiquent à cet endroit, où un accident a lieu par mois selon les statistiques. On peut faire semblant de l'occulter, on peut considérer qu'il est ahurissant d'investir pour protéger la vie d'autrui, mais ce n'est clairement pas l'attitude du Conseil d'Etat. Par le passé, nous avons eu à regretter un certain nombre de morts sur nos autoroutes, et ce alors même qu'il y avait des limitations de vitesse et des radars. Lorsque vous devez avertir des parents que leur fils de 24 ans, chargé de l'entretien de la route, est décédé percuté, je vous prie de croire que la conseillère d'Etat que je suis préfère avoir pris des mesures infrastructurelles pour préserver la vie humaine. Je vous remercie de faire confiance à ce crédit d'étude de manière à ce que nous puissions venir vous présenter un crédit d'investissement et d'ouvrage sur lequel vous aurez de nouveau tout loisir de vous prononcer.

**M. Christian van Singer (VER), rapporteur de minorité :** — Je ne demande pas le 30 km/h ni la pose de chicane. En l'occurrence, j'aimerais que l'on profite de cette période d'une année et demie — deux ans entre le crédit d'étude et celui de réalisation — pour limiter la vitesse. J'aurais souhaité que l'on demande à cette commission de donner un préavis positif pour que l'on puisse prendre des mesures dans cet espace. Le fait qu'il y ait une moyenne de 50 km/h ne nous dit rien sur les personnes qui vont plus vite ou plus lentement. Bien que je remercie le Conseil d'Etat pour les mesures entreprises, je vous invite à vous abstenir.

**M. Jean-Daniel Carrard (PLR) :** — Je ne connais pas la vitesse idéale qui devrait s'appliquer dans ce secteur. Par contre, je suis conscient du fait que c'est un endroit dangereux et difficile. Des convois lents ainsi que des personnes ayant parfois une conduite non adaptée y circulent. Ce crédit d'étude doit donc être soutenu et le Conseil d'Etat, de par ses représentants, a entendu les souhaits des uns et des autres de voir s'il y a lieu de limiter la vitesse. Toujours est-il qu'il est très difficile d'aller vite sur ce tronçon tortueux. Je vous encourage par conséquent à soutenir ce crédit d'étude qui vise à apporter plus de sécurité à ce coin du pays.

**M. Yvan Pahud (UDC) :** — M. van Singer veut limiter la vitesse à 50 km/h, et ce alors qu'actuellement plus de 85% roulent à moins de 57 km/h et 15% à 42 km/h. Vous ne pouvez pas passer le virage qu'a montré mon collègue Gander à une vitesse supérieure à 60 km/h. Il est donc inutile de limiter ce tronçon à 50 km/h.

Les articles 1, 2 et 3, formule d'exécution, sont adoptés tels qu'admis en premier débat avec 1 avis contraire et quelques absentions.

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement par 103 voix contre 1 et 17 abstentions.**

**Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat du Canton de Vaud  
– année 2018 (GC 088)**

*Rapport de la Commission de gestion*

*(Voir annexe en fin de séance.)*

*Débat*

**M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général :** — Au cours des onze derniers mois, la Commission de gestion a connu de nombreux bouleversements. En plus du changement de présidence, la composition de quatre binômes sur sept a changé, avec l'arrivée de quatre nouveaux membres remplaçant quatre membres démissionnaires. Après un temps d'acclimatation nécessaire, les duos ont trouvé leurs marques et ont pu rendre compte de leur travail de surveillance du fonctionnement de leur département respectif. Je tiens à relever l'excellent état d'esprit qui règne au sein de la commission qui forme une véritable équipe. Je remercie mes collègues pour cette volonté de travailler dans ce sens et pour leur engagement au sein de leur sous-commission. Je remercie également les deux vice-présidents qui ont suppléé à mon absence ces dernières semaines, ainsi que notre secrétaire, Mme Sophie Métraux, dont les compétences en font une véritable collaboratrice de la présidence et la gardienne de notre institution.

Notre rôle de commissaires à la gestion, bien que passionnant, est difficile et subtil. Le sens de « investigation », un de nos droits selon l'article 50, alinéa 1 de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), est proche d'« enquête » — mais la Commission de gestion n'est pas une commission d'enquête — toutefois leurs limites comme leur portée divergent. Nous devons rester dans le domaine de l'investigation et nous limiter aux renseignements que peuvent nous apporter le Conseil d'Etat et son administration excluant le domaine privé, par exemple. Pour illustrer ce propos et montrer combien la frontière entre investigation et enquête est ténue, comparons ce que fait la commission de gestion valaisanne et la nôtre.

La commission valaisanne siégeait exceptionnellement en ces lieux le 26 avril dernier, ce qui a donné lieu à une rencontre sympathique avec notre commission. Les propos de la présidente valaisanne révèlent le rôle que s'attribue chaque commission cantonale de gestion : « Nous fonctionnons objet par objet nécessitant une enquête. Actuellement, huit des treize commissaires travaillent sur le dossier de la pollution au mercure. Nous avons l'impression de « fliquer » le Conseil d'Etat. » La commission vaudoise surveille sans « fliquer ».

Venons-en au rapport de gestion 2018 : il contient 28 observations diverses quant à leur fond et à leur portée. Il eût pu y en avoir davantage, mais dans de nombreux cas, la sous-commission suit ou suivra attentivement l'évolution de la problématique parfois soulevée l'année précédente déjà. Les démarches — observations et suivis — visent à s'assurer de l'efficacité et de la bonne organisation de l'administration cantonale vaudoise pour un service de qualité à l'ensemble de la population. Une ligne de force des 28 observations serait le souhait d'une coopération accrue entre services, départements et partenaires impliqués. Cette faiblesse est révélée par exemple, par les besoins constructifs.

Commençons par le rapport général qui incombe à la présidence. En plus des deux observations, je mentionnerai deux points forts : l'avancement du projet BLEU-SIEL nous concerne particulièrement, puisque, par cet outil, nous serons approvisionnés en dépôts, rapports de commissions, réponses du Conseil d'Etat, exposés des motifs et projets de décret ou de lois, convocations, ordres du jour, procès-verbaux, etc. L'augmentation du nombre d'objets à transmettre à des commissions, passés de 238 en 2016 à 352 en 2017. Un autre point concerne la mise en place de mesures pour la constitution du registre des fichiers, le passage au numérique de l'archivage des données étatiques — considéré par les Archives cantonales comme une révolution, non comme une évolution — le retour au Château de la Chancellerie et du Département des institutions et de la sécurité et le nombre d'objets en attente de traitement par le Conseil d'Etat ou en attente dans les futurs ordres du jour du Grand Conseil.

Enfin, deux observations renforcent la première partie du rapport : la première a trait à l'évaluation des responsables d'entités intendantes, tels le Bureau cantonal de médiation administrative, le Groupe Impact et le Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information. Si leur indépendance

est primordiale, voire existentielle à leur activité, les responsables souhaitent un retour sur la qualité de leur travail. Nous demandons donc au Conseil d'Etat de donner son appréciation sur la mise en œuvre d'une évaluation de leur mission.

La deuxième observation, récurrente, concerne les objets parlementaires en suspens et dont le délai de réponse est échu. Nous demandons au Conseil d'Etat d'élaborer une stratégie, peut-être en symbiose avec le Bureau du Grand Conseil ou d'autres entités représentant le Grand Conseil, pour mieux tenir compte du respect des délais et du risque que l'objet tombe en désuétude.

La discussion sur le rapport général est ouverte.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — Comme d'habitude, j'ai lu le rapport en béotien, comme s'il m'était tombé par hasard entre les mains, en essayant de comprendre ce que mes collègues ont écrit. Je suis très sensible à leur travail et à la peine qu'ils se donnent. C'est pourquoi je me donne la peine de les lire jusqu'au bout. J'émettrai deux remarques :

D'abord, j'aimerais apporter une précision sur la Maison de l'Elysée : elle est redevenue une maison de réception uniquement, elle ne l'est pas devenue. Cette magnifique maison était dévolue à la Commission de gestion. Si la commission estime devoir y retourner, je l'y encourage vivement. C'est un joli parc qui permet la réflexion. Cela montrerait au Conseil d'Etat qu'il n'est pas seul en majesté à l'Elysée.

Ensuite, concernant le Groupe Impact, la commission a produit un tableau. Je souhaite savoir si cette entité intervient souvent. En effet, on mentionne des organisations affiliées : quelles sont-elles ? Selon un exemple dont j'ai eu connaissance, il semble y avoir un problème de harcèlement dans un EMS vaudois ; alors, on appelle le Groupe Impact, reconnu pour la qualité de son travail. Où cela apparaît-il dans les statistiques ? Soit le cas était isolé, raison pour laquelle on n'en parle pas ; soit une série de personnes appellent le groupe sans être fonctionnaires de l'Etat. J'aurais aimé en savoir davantage sur ce que fait le Groupe Impact vis-à-vis d'organisations externes à l'Etat.

**M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général :** — J'abonde dans le sens de M. Vuillemin : la Maison de l'Elysée est bien redevenue une maison d'accueil. C'est une coquille.

Concernant la seconde question de M. Vuillemin, les entités affiliées au Groupe Impact sont des entités parapubliques d'utilité publique, comme les fondations. Leur nombre augmente chaque année en raison de la bonne réputation du Groupe Impact. En 2018, la majorité des 766 entretiens concernait les entités affiliées. Il faudrait calculer le décompte, mais cela se généralise dans le canton. Cela montre que le travail de qualité du Groupe Impact porte ses fruits.

La discussion est close.

### **Rapport de la Commission de gestion (COGES) sur le dossier relatif à Swiss Space Système holding (S3)**

**M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général :** — En 2015, Swiss Space Système holding (S3) travaille depuis trois ans sur un projet très prometteur : mettre sur orbite des satellites et autres engins et permettre des clients de voyager en apesanteur. De nombreux experts, dont M. Nicollier et la direction de Dassault, y apportent leur soutien. En juillet, le manque de trésorerie devient problématique ; les collaborateurs impayés depuis des mois sortent de leur silence. Un des principaux acteurs économiques du canton sollicite en pleines vacances l'aide de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) et les collaborateurs réorientent le demandeur vers le fonds vaudois de lutte contre le chômage. Le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) — alors le Département de l'économie et du sport, le chef du service de l'emploi — et son adjoint reçoivent plusieurs courriels dont certains accompagnés de pièces jointes, confortant non seulement l'urgence de la situation, mais également la perspective d'un financement externe imminent.

Sans chercher à obtenir des documents supplémentaires, le Service de l'emploi (SDE) prépare la Proposition au Conseil d'Etat (PCE) en passant par le chef de département. La PCE sera adoptée par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 19 août, la première de la rentrée. Ainsi, sur le 1,5 million souhaité, 500'000 francs sont prêtés. Les mois passent. En novembre, une première demande de mise en faillite

survient. L'effet suspensif est obtenu jusqu'en février 2017, date couperet. Les premières questions sourdent alors au sein du Grand Conseil : la Commission de gestion fait vérifier, par le Contrôle cantonal des finances (CCF), que les 500'000 francs ont été utilisés pour payer les salaires : ce fut le cas. La Commission de gestion, saisie d'un mandat d'investigation destiné à approfondir les aléas de l'opération d'août 2015, s'est d'abord enquis de l'origine des demandes de sollicitation du fonds de lutte contre le chômage, solution de dernier recours pour sauver des emplois. Etonnamment, elles proviennent de milieux très divers : du Grand Conseil, d'un chef de département, d'un syndicat et du milieu de l'économie. Les documents accompagnant ces demandes sont extrêmement succincts. Ensuite, notre commission de surveillance a conduit les investigations les plus poussées qu'il soit, ayant pris connaissance par la presse des échanges de courriels et des documents joints. A notre connaissance, tous les documents recensés nous ont été présentés.

En résumé, il ressort de nos constats que le Conseil d'Etat statue uniquement sur la base d'une formule ad hoc de présentation. Sa marge de manœuvre est grande. Le SDE n'a pas cherché à en savoir davantage malgré le délai de six semaines entre la demande et la présentation de la PCE. Le Conseil d'Etat a jugé la situation insatisfaisante et, par conséquent, a modifié profondément l'article 6 du règlement précisant l'article 18, alinéa 2 de la Loi sur l'emploi (LEmp). Ce règlement a été publié le 6 décembre 2018. La position négative de la Banque cantonale vaudoise (BCV) sur S3 n'a pas été portée à la connaissance du Conseil d'Etat. Le chef du département concerné a estimé que la situation très problématique était une évidence et que l'objectif de sauver des emplois surpassait la transmission de cette information que la Commission de gestion avait considérée comme un signal d'alarme, invitant l'autorité à s'enquérir de la pertinence du prêt.

En conclusion, la Commission de gestion est satisfaite de l'adoption du nouveau règlement qui permettrait d'éviter ce que l'on peut qualifier de « fait du prince ». Elle demande que les présidences des commissions de gestion et des finances soient informées des décisions relatives à l'octroi de prêts pris sur le fonds de lutte contre le chômage. Dorénavant, la Commission de gestion demandera toutes les pièces relatives aux dossiers concernés par une investigation. En effet, il semble qu'un courriel du 14 août contenait les éléments qui avaient incité la BCV à refuser le prêt. Or, nous ignorions l'existence de ce courriel. Le chef du département étant absent aujourd'hui, nous avons convenu d'une rencontre, un des prochains mardis, pour clarifier ce point.

Finalement, pour prendre du recul, je poserai cinq questions dont les réponses, à géométrie variable, devraient alimenter vos réflexions :

- Le Conseil d'Etat pouvait-il refuser la demande d'aide ? L'aurait-on accusé de clouer au sol S3 ?
- Comment interpréter le silence des collaborateurs de S3, dont les salaires étaient impayés, de février à novembre 2015 ?
- Comment interpréter qu'aujourd'hui, au moins trois sociétés, dont deux sont dirigées par des milliardaires, travaillent sur les mêmes objectifs ou projets que S3 ?
- Je m'adresse à la presse : où en est l'enquête pénale ?
- Que sont devenues les vives intelligences dans ce domaine figurant parmi les 80 collaborateurs ?

La discussion est ouverte.

**Mme Jessica Jaccoud (SOC) :** — M. Gander l'a expliqué : S3 a inspiré de nombreux termes. Elle est passée de « novatrice », « audacieuse », « extraordinaire » à « catastrophe », « désaveu », « faillite ». De nombreuses interrogations, toutes légitimes, sur la manière dont la société a sollicité l'aide financière de l'Etat et sur la manière dont le département de l'économie a géré les informations qui lui ont été fournies, ont fait l'objet de plusieurs dépôts, interpellations, ainsi que d'investigations par la Commission de gestion. Je la remercie vivement pour son rapport circonstancié.

En septembre 2018, j'ai déposé une interpellation, soutenue par mon groupe, à laquelle le Conseil d'Etat a répondu en novembre. Je me réjouis d'avance de la voir à l'ordre du jour d'une séance plénière et de revenir sur le sujet.



Nous retenons du rapport de la Commission de gestion et du rapport du CCF que, même si le fameux courriel du 4 août 2015 avait été porté à la connaissance du Conseil d'Etat, la décision aurait sans doute été similaire, à savoir de tenter de sauver les emplois. Nous sommes rassurés de constater que l'argent alloué par le Conseil d'Etat et le fonds de lutte contre le chômage a été versé en salaires. Les 500'000 francs sont bien arrivés dans la poche des employés, non dans la poche de M. Jaussi ou d'un autre actionnaire de S3. Cela doit être rappelé, puisque l'objectif du fonds est de tenter de sauver des emplois.

Cependant, nous retenons que l'instruction menée par le département et le chef de département avant la décision du Conseil d'Etat a vraisemblablement souffert de légèreté. Les informations à destination du Conseil d'Etat auraient dû porter sur la très probable faillite de S3, ainsi que sur des informations plus circonstanciées concernant l'état des finances et la viabilité à court, moyen ou long termes de la société. Cela ressort du rapport de la Commission de gestion. La documentation transmise au Conseil d'Etat par le chef de département aurait dû être plus complète. Sans nul doute, le règlement dont s'est doté le Conseil d'Etat lui permettra de statuer sur la base d'informations plus complètes et plus solides. Cela renforcera la crédibilité du fonds et des décisions qui en découlent pour préserver le but du fonds — sauver des emplois dans des situations critiques. C'était l'intention du Conseil d'Etat, lorsque les 500'000 francs ont été attribués à S3.

Nous remercions la Commission de gestion pour les éléments apportés et espérons que le nouveau règlement permettra d'apporter plus de sérénité dans le traitement par le Conseil d'Etat des demandes des moyens alloués grâce au fonds. Tout de même, nous conservons un goût amer quant à la manière dont le sujet a été traité, notamment par le département concerné. Cela fait suite à d'autres dossiers qui ont souffert de légèreté et d'approximations et nous ne pouvons pas nous empêcher de tirer des parallèles entre ces dossiers. Cela porte évidemment préjudice à l'action de l'Etat, ce qui est vivement regrettable et regretté et ce que nous souhaitons voir corrigé à l'avenir.

**M. Jérôme Christen (AdC) :** — J'ai une question à poser, à laquelle j'espère que le Conseil d'Etat pourra répondre, malgré l'absence de M. Leuba. On peut d'ailleurs se demander s'il était justifié de mener cette discussion dans ces circonstances. Mais personne n'y a vu d'inconvénient.

Au quatrième paragraphe de la page 2, on lit une allusion à des courriers électroniques émanant d'une personnalité connue du milieu économique, cité « PP » par la suite. Ce semi-anonymat peut prêter à confusion, car les personnes qui ont suivi l'affaire savent qu'il s'agit de Philippe Petitpierre, mais les autres en seront probablement réduites à émettre des hypothèses peut-être erronées. La Commission de gestion s'est fixé la règle de n'indiquer aucun nom, nous obligeant à mener des recherches fastidieuses pour savoir qui a dit quoi — quel secrétaire général, quel chef de file, quel chef d'unité, etc. Cela complique la lecture du rapport. Je ne crois pas que nous soyons nombreux à l'avoir lu ; je l'ai lu, ayant été à la même école que mon collègue Philippe Vuillemin et ayant quelques souvenirs de journaliste où je souhaitais un maximum de lecteurs. Je me suis rendu compte que, comme auteur d'un rapport à la Commission de gestion, j'en avais beaucoup moins que comme journaliste dans la presse. Je me suis dit que si on voulait augmenter le taux de lectorat, il fallait rendre le rapport le plus accessible et lisible qu'il soit. Si la lecture nécessite des recherches supplémentaires, ne serait-ce que pour connaître le nom des personnes qui s'expriment, cela devient compliqué.

La première question que je pose à la Commission de gestion est la suivante : que cherche-t-elle à nous cacher avec cet anonymat ? La deuxième question concerne la Commission de gestion et le Conseil d'Etat : selon un reportage de *24 Heures*, le rapport de la commission comporte des lacunes, car celle-ci n'aurait pas eu accès à toutes les pièces. Depuis ce moment, la commission s'est-elle manifestée auprès du Conseil d'Etat pour obtenir ces informations ? Pour quelle raison ces dernières n'ont-elles pas été transmises ?

**M. Jean-Michel Dolivo (EP) :** — D'abord, je regrette fortement que le conseiller d'Etat Philippe Leuba soit absent de la présentation et de la discussion du rapport spécifique de la Commission de gestion relatif au dossier S3. Un tel rapport n'est pas usuel. Il règne un problème de relations entre le Grand Conseil — le premier pouvoir — et le Conseil d'Etat.

Ensuite, un courriel a été rendu public dans la presse : celui du 19 juillet 2015 — les dates sont importantes — envoyé par M. Philippe Petitpierre, personnalité économique bien connue et ancien

président du PLR, à M. Pascal Broulis. Une partie du courriel a été retranscrite dans la presse, mais je tiens à citer l'autre partie : « (...) les députés PLR ont visité S3 mercredi matin (concomitance de circonstances). J'étais aussi présent, malgré mes vacances. Les réactions étaient extrêmement favorables. Le président du groupe s'est exprimé en fin de présentation pour assurer S3 du soutien de la députation PLR (aucune mention n'a été faite sur la demande déposée au Département de l'économie et du sport le jour précédent) en précisant que M. Jaussi pouvait compter sur les députés PLR avec un projet d'une telle qualité. (...) Il faudra se souvenir de ces déclarations de bonne volonté. » Cette visite a été effectuée le 14 juillet et la demande, d'après le rapport de la commission, a été formulée la même semaine. Il y a donc simultanéité de la visite du groupe PLR qui apporte fortement son soutien, selon M. Petitpierre qu'on ne saurait traiter de menteur, auprès de M. Broulis, et de la demande.

Ce courriel est clair ; il ne faut pas prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages ni se moquer de nous ! Ce soutien affirmé par le PLR et ses députés se concrétise quelques semaines après : d'abord, la demande est déposée ; puis le chef de département — à quel parti appartient-il déjà... ? PLR — répond à l'attente de S3 soutenue, d'après Philippe Petitpierre, par les députés PLR.

Nous sommes donc face à une situation où les réseaux de copinages ont fonctionné au détriment des collectivités publiques, des contribuables vaudois et des citoyennes et citoyens du canton. A juste titre, la commission constate, dans son rapport, que les demandes se font par réseau. C'est bien d'un réseau de copinages qu'il s'agit : C'est pourquoi, pour notre part, les conclusions de la commission sont insatisfaisantes. Une information sur les décisions peut être succincte ou complète, mais on ne sait pas bien quelle forme elle peut avoir. De plus, l'information peut être partiellement biaisée. Nous ne disposons donc pas de garanties pour éviter ce genre de copinage. La modification du règlement que le Conseil d'Etat a décidée à la suite de l'affaire, le 5 décembre 2018, nous paraît insuffisante pour assurer la transparence et le fonctionnement répondant aux objectifs d'une aide publique — à savoir le maintien des emplois — et pour éviter le gaspillage des deniers publics. Il est important que ces deniers ne soient pas distribués à des copains à qui on pourrait porter une attention plus soutenue qu'à d'autres personnes, en raison du rôle politique et économique important qu'ils jouent dans le canton.

**Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat :** — De coutume, le Conseil d'Etat ne s'exprime pas à ce moment de la procédure, raison pour laquelle je n'avais pas prévu de prendre la parole. Cependant, compte tenu des deux dernières déclarations et dès lors que mon collègue Philippe Leuba vient d'être stigmatisé pour son absence, en tant que présidente du gouvernement, je suis obligée d'intervenir pour rappeler certains éléments de la procédure.

La LGC — article 34 — et son règlement — article 42 — prévoient que le débat sur le rapport de la Commission de gestion se déroule en deux temps. D'abord, se tient une première séance, comme aujourd'hui, où le gouvernement ne prévoit jamais d'intervention et où il ne siège jamais *in corpore*. Il est même d'usage que le gouvernement ne s'exprime pas lorsque le Grand Conseil présente le rapport de la commission. Le règlement d'application prévoit *expressis verbis* que le Conseil d'Etat se prononce par écrit concernant les observations de la Commission de gestion et qu'ensuite, se tient un débat en plénum où chaque chef de département concerné répond devant vous de son action.

Ainsi, tout ce qui vient d'être prononcé à l'encontre de mon collègue Leuba n'a pas lieu d'être. Je vous remercie donc de ne pas ouvrir de polémique institutionnelle. L'absence de Philippe Leuba à la tribune ne relève aucunement d'une manière d'échapper au débat parlementaire. Le débat aura lieu, durant lequel vous aurez tout loisir de vous expliquer et d'interpeller mon collègue sur la gestion de son département et plus spécifiquement sur le dossier S3. Je vous prie de respecter vos propres procédures. Je ne souhaite pas alimenter une quelconque polémique institutionnelle. Il n'est pas prévu que le gouvernement se déplace *in corpore* pour la première séance de la présentation du rapport de la Commission de gestion. De plus, nous l'avons convenu ainsi — le secrétariat, le secrétariat du Grand Conseil, le président et le président de la Commission de gestion, qui pourra le garantir à la tribune. Si cela n'avait pas été le cas, M. Leuba aurait été présent aujourd'hui.

**Mme Carole Dubois (PLR) :** — Il est difficile de prendre la parole après Mme la présidente du Conseil d'Etat. Je souhaite toutefois rappeler le contexte de 2015. Le projet S3 bénéficiait alors du soutien moral de personnalités réputées dans l'aéronautique. Il régnait une grande fascination à

l'endroit du projet au sein du public et dans la presse. Rien ne présageait la faillite de la société et aucune poursuite n'était intentée par les employés. La demande au fonds de lutte contre le chômage visait à surmonter une période transitoire de manque de liquidités, dans l'attente d'apports financiers, et répondait au critère de la LEmp. La question des emprunts bancaires était soumise au secret bancaire et donc inconnue de tous. Cela a abouti à la modification du règlement qui place des cautions concernant les conditions d'octroi du fonds cantonal de lutte contre le chômage. Néanmoins, les interventions urgentes, comme pour S3, comporteront toujours une part de risque. Les cautions enlèvent la possibilité de réaction, qui n'aura plus sa raison d'être. En qualité de cheffe de groupe, je ne développerai pas davantage mes propos à la suite de l'intervention de la présidente du gouvernement.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Lors des débats sur le rapport de la Commission de gestion, en effet, il n'est pas de coutume que le Conseil d'Etat se présente *in corpore*. Toutefois, nous avons affaire à un cas exceptionnel et à un rapport spécifique comportant plusieurs questions en suspens. Le président de la Commission de gestion a indiqué qu'il y aurait une réunion avec le chef de département pour clarifier certains points, notamment le courriel du 14 août qui expliquerait pourquoi la BCV a renoncé à soutenir financièrement S3. Cette pièce n'aurait pas été transmise avec le dossier pour accompagner la décision du Conseil d'Etat. Il y aurait aussi une réunion avec la Commission des finances et le chef de département. Il est désagréable de polémiquer sur les manquements du chef de département en son absence. Pour assurer la bonne ambiance de la discussion et pour permettre au principal intéressé de se prononcer, il conviendrait de reporter les débats sur le rapport spécifique. Je demande au Bureau de se coordonner avec le chef de département pour que le débat ait lieu en sa présence. Il sera intéressant pour moi d'entendre M. Leuba sur les reproches qui lui ont été adressés. Pour le moment, je relève un certain laxisme dans le traitement du dossier et une certaine proximité avec certains acteurs décisionnels et économiques. Cela interpelle. J'aimerais entendre le chef de département sur ces points. Certes, nous aurons l'occasion, par l'observation, de débattre et d'avoir une discussion avec le chef du département. Toutefois, concernant le rapport spécifique et le cas exceptionnel auquel nous sommes confrontés, il me semble judicieux d'avoir une discussion avec le chef de département. J'ignore pourquoi M. Leuba est absent. Lui donner l'occasion de se prononcer et de nous donner des explications sur ces éléments est essentiel ; la polémique risquerait d'enfler si le débat devait se poursuivre.

En me basant sur l'article 91 de notre Loi sur le Grand Conseil vaudois, je demande le report du débat. En effet, même si ce n'est pas habituel, la situation est exceptionnelle et la responsabilité du chef de département est engagée, selon les propos tenus jusqu'à maintenant.

**M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général :** — J'aimerais répondre à M. Christen qui a beaucoup de qualités, dont une : son endurance et sa persévérance. Cela fait trois ou quatre ans et déjà lorsqu'il faisait partie de la commission, qu'il demande de lever l'anonymat. C'est une règle de base de la commission : on mentionne la fonction de la personne, mais pas son nom.

**Le vice-président :** — En réponse à M. Venizelos, j'annonce que le débat aura lieu le 25 juin. Le Conseil d'Etat sera présent, comme la présidente du Conseil d'Etat vient de le dire. Nous traiterons les réponses du Conseil d'Etat aux différentes observations.

**M. Pierre Volet (PLR) :** — Il n'y a pas lieu de blâmer le Conseil d'Etat — qui est de majorité de gauche. Ce fonds est fait pour être réactif. Je vous rends attentif à ce nouveau règlement. S'il est trop strict, il ne pourra peut-être pas agir vite et utilement. Il faudra bien réfléchir à ce nouveau règlement. Chaque cas est différent et un nouveau dossier. Je prends l'exemple de Flexcell à Yverdon, qui a été soutenu pour un montant de 2 millions ; cela a été également un échec. Or, il était soutenu par une personne du gouvernement d'un autre bord que le PLR. Si vous réglemez trop ce fonds et que vous le faites passer devant trop de commissions, il n'aura plus la réactivité qu'il faut pour soutenir. Ces deux exemples — Flexcell et le S3 — s'ils avaient été des réussites industrielles, qui serait venu se gloser devant ce micro pour se vanter d'avoir fait quelque chose de bien ? Cela fait partie des échecs. Dans l'industrie, vous ne pouvez pas toujours réussir. Peut-être que le S3 nous a un peu fleuri la chose, mais quand on prête de l'argent, il y a un risque. En revanche, quand c'est une réussite, il y a des

postes de travail à la clef, cela fait bouger l'industrie. On ne peut donc pas que blâmer. Alors, monsieur Dolivo, quand vous parlez du PLR en nous fustigeant, il faut faire attention à vos propos.

**M. Yves Ferrari (VER) :** — Il me semblait qu'il y avait une motion d'ordre et, normalement, on discute de la motion d'ordre avant de continuer. Toutefois, apparemment, la discussion est toujours ouverte...

J'aimerais dire à Mme Gorrite que, certes, on prend acte qu'un débat aura lieu. Le 25 juin, il y aura réponses aux différentes observations. Néanmoins, si vous regardez bien le rapport de la Commission de gestion, il y a une seule observation qui touche un élément extrêmement précis sur S3 et dont la discussion va se limiter à cette réponse, et pas du tout sur le rapport S3. Dès lors, si nous ne débattons pas du rapport S3 aujourd'hui, à quel moment aurons-nous l'occasion de le faire dans ce Grand Conseil avec le chef du département ?

Concernant notre président-rapporteur de la Commission de gestion, ce dernier a terminé avec toute une série de questions assez larges, en se demandant si cela allait recommencer — cela rejoint les propos de M. Volet. Il y a plein de questions qui sont légitimes, mais je crois que la vraie question qui doit être posée est de savoir si la Commission de gestion a pu faire son travail correctement et a eu l'entier des informations pour qu'elle puisse arriver aux bonnes conclusions. Et par rapport à ce que j'entends dans ce Grand Conseil, par rapport aux propos entendus dans les médias, etc., j'ai l'impression — je rappelle que j'étais à la Commission de gestion au début de cette affaire, je l'ai quittée et ai ensuite été remplacé, je n'ai donc pas accès à toutes les informations — que la Commission de gestion n'était pas nantie de l'ensemble des informations et qu'elle n'a donc pas pu aller jusqu'au bout de sa réflexion. Pour moi, la seule vraie question est de savoir si l'on a eu toute l'information. Et sinon, pourquoi ne l'avons-nous pas eue ?

**Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat :** — Je vois bien qu'il y a une impatience à débattre. Je mesure également votre frustration aujourd'hui, mais c'est la procédure voulue par votre Loi sur le Grand Conseil. En effet, le Conseil d'Etat a souvent la même frustration. Il est de coutume que vous puissiez intervenir sur le rapport et que le Conseil d'Etat ne s'exprime pas et qu'il laisse dire des choses sur lesquelles il aurait à réagir. L'usage veut que le Conseil d'Etat ne s'exprime qu'une fois qu'il a pris position par écrit, conformément à l'article 42 du règlement de la Loi sur le Grand Conseil.

Aujourd'hui, je suis en mesure de vous apporter une réponse claire et limpide. Le débat aura lieu le 25 juin, puisque votre Commission de gestion a décidé de joindre la discussion sur le rapport de la Commission de gestion et des observations et le rapport spécial S3 concernant le Département de l'économie, de l'innovation et du sport. C'est une décision de la Commission de gestion d'organiser le débat ainsi, raison pour laquelle je représente aujourd'hui, à titre symbolique, le gouvernement, mais que chaque chef de département aura l'occasion, le 25 juin, de venir devant vous répondre de la gestion 2018 de son département. Par conséquent, mon collègue chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport aura l'occasion de vous parler du rapport spécifique S3. C'est ainsi que la procédure est prévue depuis le début. J'interviens donc à cette tribune pour rappeler qu'il n'y a, aujourd'hui, pas lieu de faire une quelconque polémique institutionnelle autour de cette question.

**M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général :** — Oui, la Commission de gestion a pu faire son travail correctement et elle a conclu : «La Commission de gestion relève que le traitement du dossier peut être qualifié, à tout du moins, de léger». Ce n'est pas une pièce qui nous manque, mais qui nous fera changer d'avis. Ce traitement peut être qualifié de léger, aussi bien de la part du Service de l'emploi que du chef de département.

**M. Jean-Michel Dolivo (EP) :** — Je ne partage pas l'opinion de la présidente du gouvernement. Il y a un rapport spécial de la Commission de gestion, qui n'est pas une observation. D'ailleurs, dans le département de M. Leuba, il y a une observation qui concerne les salaires, mais qui ne concerne pas les autres points. La Commission de gestion fait plus que des observations : des recommandations. Je propose formellement, en complétant la proposition de M. Venizelos, qu'il y ait une motion d'ordre, afin que l'on arrête à ce stade, car il est normal que M. Leuba puisse participer — il doit même participer — et que le rapport spécial de la Commission de gestion soit pris dans l'ordre du jour, dans les semaines qui viennent, mais pas fin juin, car nous savons très bien comment fonctionnent les rapports de gestion. La prise en compte des différentes observations va entraîner un long débat qui ne

permettra pas de centrer sur cette question, d'autant plus qu'il n'y a pas d'observation. Je propose donc que l'on mette un point spécifique à l'ordre du jour, dans les quinze prochains jours, pour marquer notre volonté politique de débattre de ce rapport de la Commission de gestion. Cet objet porte d'ailleurs le titre de « Rapport de la Commission de gestion », il ne s'agit pas de quelques remarques ou je ne sais quoi...

La motion d'ordre est appuyée par au moins 20 députés.

La discussion sur la motion d'ordre est ouverte.

**M. Jean-Michel Dolivo (EP) :** — Je voulais préciser qu'il fallait tenir compte des disponibilités de M. Leuba. La semaine prochaine ou la suivante, notre Grand Conseil devrait pouvoir prendre une heure pour débattre de ce rapport.

La discussion est close.

La motion d'ordre Jean-Michel Dolivo est refusée par 67 voix contre 48 et 14 abstentions.

**M. Yves Ferrari (VER) :** — J'ai une question complémentaire pour le président de la Commission de gestion, qui n'y a pas répondu auparavant. Est-ce que la Commission de gestion a eu droit à toutes les informations ? J'ai de la peine à admettre que l'on puisse faire un travail correct, si l'on n'a pas accès à l'ensemble de l'information, pour pouvoir rédiger quelque chose. Avez-vous eu accès à l'ensemble des informations, dans le cadre de la Commission de gestion ? Si ce n'est pas le cas, peut-on m'expliquer pourquoi ces informations ne sont pas parvenues à la Commission de gestion ?

**M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général :** — Je répète ce qui a déjà été dit. En effet, nous n'avons pas eu à notre connaissance le contenu du courriel du 14 août, qui contenait en pièces jointes — du moins, je suppose — les éléments... Ce n'était pas rapport de la Banque cantonale vaudoise, secret des affaires oblige, mais le résumé des éléments qui avaient fait pencher la BCV pour un refus d'aide à S3. C'est factuel. Maintenant, y en a-t-il d'autres ? Je ne saurais vous dire... Mais je pense qu'il y a assez d'éléments pour maintenir notre position disant que la Commission de gestion a pu se faire une idée pour qualifier le travail qui a été fait à cette époque comme léger.

**M. Yves Ferrari (VER) :** — Vu que nous faisons le débat en l'absence du conseiller d'Etat, je pose la question à la personne qui peut me répondre. Avec un certain nombre d'informations peut-être incomplètes on peut estimer que le travail a été fait à la légère, et dans ce sens je vous rejoins, mais peut-être qu'avec d'autres informations on pourrait estimer que le travail n'a pas été fait correctement — pas à la légère, mais pas correctement, ce qui assez est différent. Dans ce cadre, tant que nous ne sommes pas nantis de ces informations, il est difficile d'aller plus loin que de dire simplement que cela a été fait à la légère. J'aimerais savoir pourquoi la Commission de gestion ne l'a pas reçue et comment elle va faire pour recevoir l'information. Pourquoi, malgré les probables demandes de la Commission de gestion, ces articles de presse, ces courriels qui sont parvenus au chef de département, ne sont pas arrivés à l'oreille et sur la table de la Commission de gestion ? Si c'est véritablement le cas, faut-il craindre des choses cachées à la Commission de gestion, ce qui serait embêtant, car après la Commission de gestion, il y a la Commission d'enquête parlementaire ? Peut-être peut-on éviter cette Commission d'enquête parlementaire, mais faut-il encore que la Commission de gestion ait toutes les observations, pas seulement celles qui lui permettent de dire que cela a été fait à la légère, mais celles qui lui permettent de dire qu'il y a eu des erreurs. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, mais j'aimerais que la Commission de gestion puisse aller regarder et savoir pourquoi le département, le Conseil d'Etat, ou je ne sais qui, n'a pas transmis l'ensemble de ces informations qui permettraient de clore ce dossier, alors qu'aujourd'hui il y a beaucoup de suspicion, car l'on se rend compte que les informations n'étaient pas en mains de la Commission de gestion

**M. Didier Lohri (VER) :** — Je déclare mes intérêts : je suis membre d'un exécutif communal soumis à une forte pression de la part du peuple. Dans mon village, lorsqu'il y a des affaires, nous nous devons d'être d'une transparence totale et même davantage. Je suis assez surpris que, dans un Grand Conseil, il n'y ait pas la même règle que les services cantonaux donnent aux communes et aux miliciens, à savoir que quand on débat d'un sujet, on doit être transparent. Apprendre aujourd'hui que des courriels circulent entre les gens et qu'ils n'ont pas été complètement donnés à une commission, dans mon village, j'aurais été au pilori ! Je dis simplement que, en tant que citoyen vaudois, je

m'inquiète de ne pas avoir une transparence totale. Je n'ai pas besoin de M. le conseiller d'Etat Leuba en présence en chair et en os pour comprendre et qu'on me dise la vérité sur ce qui s'est passé sur S3. En tant que citoyen, je suis dubitatif de notre travail.

**M. Jean-Michel Dolivo (EP) :** — Aujourd'hui, nous ne pouvons malheureusement pas discuter avec le conseiller d'Etat responsable de ce dossier, mais quand je lis que la Commission de gestion qualifie, à tout le moins, de léger le traitement du dossier et quand on regarde la chronologie de ce traitement, avec le courriel de M. Philippe Petitpierre — son nom a été cité dans la presse — on remarque qu'il y a eu des interventions d'ordre politique pour l'octroi de cette aide de 500'000 francs à S3. Ce n'est pas une invention d'un gauchiste de service, mais une demande expresse de M. Philippe Petitpierre faite à un conseiller d'Etat. Il y a donc véritablement un problème. Il faut que l'on ait l'ensemble du dossier pour pouvoir comprendre ce qui s'est passé. S'il y a eu des avantages indus octroyés, ce n'est pas seulement léger, mais problématique, voire davantage, quant à l'utilisation de deniers publics.

**M. Didier Lohri (VER) :** — Ce 25 juin, je comprends qu'il y ait des questions et des réponses, mais ne pensez-vous pas que, avec un peu de bon sens, nous pourrions avoir une information préalablement pour redescendre la pression et faire les choses correctement, de sorte que nous puissions discuter de cette somme sereinement. Je regrette que l'on reporte la discussion au dernier délai.

**M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général :** — Je constate que l'on fait davantage le procès du travail de la Commission de gestion que de l'affaire elle-même ; c'est un dérapage. En tant que président-rapporteur, je tiens à garder la tête froide et à prendre un peu de hauteur. En effet, monsieur Dolivo, il semble qu'il y ait un réseau politique de droite qui se soit mis en place, mais je rappelle que l'affaire Bobst était plutôt une affaire de gauche, de même que le Bureau vaudois d'adresses ; d'autres sauvetages sont venus des syndicats. Il faut donc remettre l'église au milieu du village. Ces demandes de sauvetage, in extrémis, se font dans l'urgence et par réseaux — de gauche, de droite ou par des instances de chef de département.

**M. Jean-Michel Dolivo (EP) :** — La réponse de M. Gander m'interpelle. Evidemment, il y a des réseaux, mais il faut demander la transparence, l'entièreté de l'information sur ce qui est traité par le gouvernement et savoir exactement ce qui s'est passé chronologiquement. Ces interventions sont problématiques du point de vue du fonctionnement démocratique de l'Etat, qui a des structures pour prendre des décisions et des canaux qui lui sont propres. C'est ce qui m'étonne dans sa réponse : reconnaître qu'il y a des réseaux, c'est une chose, mais que ces réseaux puissent jouer un rôle de lobby pour aboutir à des décisions qui ne sont pas prises dans la bonne forme est problématique.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — Je dépose une motion d'ordre pour que le débat s'arrête immédiatement, dans le respect de la Loi sur le Grand Conseil.

La motion d'ordre est appuyée par au moins 20 députés.

La discussion n'est pas utilisée.

La motion d'ordre Philippe Vuillemin est acceptée par 67 voix contre 39 et 12 abstentions.

**Le président :** — Nous passons donc aux rapporteurs, département par département.

#### **Département du territoire et de l'environnement**

**M. Yvan Luccarini (EP), rapporteur de la sous-commission :** — La sous-commission de gestion en charge du Département du territoire et de l'environnement est composée du député Jean-François Chapuisat et de votre serviteur. Nous avons visité tous les services, divisions et directions du département. Pour commencer, peut-être un mot sur le secrétariat général : il nous a confié que de nombreuses interventions parlementaires lui étaient transmises. Cela génère un travail important pour les services. Pour parler du verre à moitié plein, nous pouvons voir une sensibilité particulière du parlement vis-à-vis des questions sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Rattaché à ce secrétariat général, il y a le bureau de l'égalité des femmes et des hommes. Nous avons pu faire un suivi de notre travail parlementaire par rapport à deux lois. Pour celle qui concerne les violences domestiques, la majorité du travail en 2018 a été la rédaction du règlement d'application. Elle a permis l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> novembre de l'année passée. Il y avait aussi les

mesures d'égalité salariale pour les entreprises au bénéfice de marchés publics et les entités subventionnées. Pour l'instant, nous sommes dans une période d'informations pour ces entreprises. Je vous rappelle que les contrôles commencent deux ans après la mise en vigueur de la loi, ce qui nous amènera en février 2020. Les traitements logiciels, avec Logib pour les entreprises de plus de 50 salariés, sont un système qui fonctionne. Il a été mis en place par le bureau de l'égalité fédéral. En ce moment, il y a la validation des processus pour le contrôle des plus petites entités, qui seront prêts aussi pour 2020. Actuellement, la charge de travail qui pourrait être amenée par ces contrôles est encore difficile à estimer, notamment parce que cela dépend évidemment du résultat de ces contrôles. Si beaucoup amènent des résultats négatifs, cela génèrera un suivi particulier.

J'en arrive à la Direction générale de l'environnement (DGE) et plus particulièrement à la DIREN. Rappelez-vous que, l'an dernier, un certain nombre de contrats à durée déterminée ont pu être consolidés en CDI. Il est important de pouvoir pérenniser ces postes au sein de la Direction de l'énergie. Toutefois, nous avons pu noter que la majorité de ces postes est financée à travers le fond pour l'énergie, lui-même financé par une taxe sur l'électricité. Notre première observation, dans le rapport de sous-commission, en rapport avec la Direction de l'énergie, est de demander au Conseil d'Etat comment il compte pérenniser ce fond, à la fois pour conserver les emplois et pour renforcer les effectifs de la Direction de l'énergie afin de répondre aux défis de la transition énergétique à venir.

Toujours à la Direction générale de l'environnement, la Direction de l'environnement urbain, nous avons pu effectuer un suivi du plan cantonal des micropolluants, qui concerne la modernisation des stations d'épuration (STEP) pour pouvoir les traiter. Nous nous sommes attardés sur l'hôpital Riviera-Chablais qui, comme vous le savez, n'a pas de STEP dédiée. Il était dès le départ prévu que les eaux seraient envoyées sur une station régionale, qui devrait normalement voir le jour à Villeneuve. Pour l'instant, ce n'est toujours pas le cas. La situation peut être qualifiée de bloquée. Une solution transitoire avait été prévue par les services de l'Etat au moment de l'ouverture de l'hôpital et elle pourrait subsister. La STEP de Jaquetan à Roche pouvait accueillir pendant un moment les eaux usées de l'hôpital. Toutefois, nous avons une inquiétude. Cette solution transitoire ne risque-t-elle pas de durer relativement longtemps ? Dès lors, une deuxième observation est venue. Nous demandons au Conseil d'Etat sa stratégie si cela venait à se vérifier.

Toujours au sein de la Direction de l'environnement urbain, elle a organisé les Assises vaudoises du climat. Elles ont permis au Conseil d'Etat de réaffirmer la volonté d'établir un Plan climat vaudois autour de trois axes :

- la réduction des émissions
- l'adaptation aux changements climatiques
- la documentation de ce changement climatique.

Toutefois, nous avons pu constater lors de nos visites que, pour cette tâche spécifique, il y avait à l'heure actuelle 0,5 ETP, donc un poste à 50%, qui a été renforcé un petit peu avec un CDD à 80%. Mais nous avons estimé que cela n'était toujours pas à la hauteur des enjeux et des attentes, tant du Grand Conseil que de la population. D'où une troisième observation : quelle sera la stratégie du Conseil d'Etat pour renforcer l'élaboration de ce plan climat.

Il me reste deux points à souligner suite à nos visites, dont une au SDT, service du territoire. Il est vrai qu'il y a de nombreux municipaux dans ses rangs qui, souvent, nous confient un certain nombre de problèmes qu'il peut y avoir dans les relations avec le service. Nous avons cherché à savoir quelle était la vision du SDT autour de cette problématique. Il y a eu une période transitoire entre le moment où la loi sur l'aménagement du territoire est rentrée en vigueur et le plan directeur. C'était une période d'incertitude, où les changements étaient fréquents, avec son lot de désaccords techniques. Cette période est finie. Le service a confiance et croit en l'amélioration de la situation. Pour conclure, je ne sais pas si s'agit d'une visite historique, mais en entendant certains députés il semble que ce soit le cas, nous avons poussé la porte de l'ECA. C'est une sorte de serpent de mer pour ce parlement de savoir si la Commission de gestion était apte à visiter cet établissement de droit public. Nous l'avons fait deux fois. Une fois à l'invitation du Conseil d'administration et une autre fois suite à notre sollicitation. Nous avons obtenu des renseignements, notamment sur la situation du nouveau siège, en

cours de construction, qui permettra de regrouper tous les collaborateurs sur un seul site, mais aussi sur les cinq structures d'urgences, ce qui selon l'ECA est historique en Suisse. Ces structures sont le 117, 118, 144, la protection civile et l'Etat-major de conduite. Enfin, cela nous a permis de poser un certain nombre de questions, dont vous avez les réponses dans le rapport, sur la mission de l'ECA donnée par notre loi sur la prévention des incendies et des dangers naturels.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — Je remercie la Commission de gestion d'avoir fait cette observation sur l'évacuation des eaux usées de l'hôpital Riviera-Chablais. Effectivement, nous avons parlé de beaucoup de choses dans le cadre de la commission intercantonale. Nous avons visité la fameuse STEP actuelle. On nous a dit qu'elle serait reconstruite, complétée, et que tout se passerait bien. Peut-être avons-nous fait trop confiance... Il est vrai que nous n'avons plus directement posé la question dans le cadre de nos séances. Je pense qu'il est bon que la commission de gestion fasse une observation. Cela nous permettra de reprendre le débat dans le cadre de la commission intercantonale. A l'époque, lors de notre visite, nous avons compris que ce point pouvait être le talon d'Achille, mais nous avons aussi confiance et pensions que tout serait prêt pour 2019. Il faut croire que ce n'est pas le cas. Je ne demanderai pas une commission d'enquête, mais je crains que vous ayez raison sur le côté très provisoire des choses. Merci encore une fois de l'avoir fait. Cela va être utile à la commission en général et à votre serviteur en particulier.

Si on continue sur les différents chapitres de ce département, on note avec plaisir que la nouvelle organisation du travail du service du développement territorial doit lui amener cette relaxation qui lui permet, on l'espère, de considérer les demandes des citoyens vaudois avec cette empathie qu'il n'a pas toujours eue. J'ai noté en marge : « pourvu que cette réorganisation du travail profite autant aux citoyens vaudois qu'aux fonctionnaires du dit service ».

Enfin, en ce qui concerne l'ECA, j'ai une question. Peut-être ne pourrez-vous pas y répondre puisqu'elle est particulière. J'apprends que les centrales du 117, 118 et du 144 seront regroupées dans un nouveau bâtiment. Savons-vous quelque chose de l'avenir du bâtiment César-Roux, qui contient actuellement la centrale d'appel du 144.

**M. Régis Courdesse (V'L) :** — Etant donné que l'environnement, l'énergie et l'aménagement du territoire font partie de mes domaines de compétence, je me suis spécialement inquiété du rapport de la Commission de gestion. Je la remercie et remercie particulièrement la sous-commission du DTE. Dans la première observation, on peut effectivement regretter que le fond de 100 millions serve à payer des CDD, et non pas des projets. Il est véritablement dommage que l'utilisation de ce fonds soit un petit peu détournée de son objectif. Quand on dit 100 millions, c'est beaucoup ! Mais c'est en même temps peu. Ce fond a été mis sur pied en 2012. Nous sommes en 2019. Cela fait presque huit ans qu'il est utilisé. Soit 12,5 millions par an en moyenne. En rapportant ce chiffre au budget de l'Etat, de 10 milliards, c'est à peine un pour mille du budget de l'Etat. Comment voulez-vous qu'en utilisant un pour mille du budget, nous arrivions à décarboner le Canton de Vaud ? Ce n'est pas possible. Nous devons aller beaucoup plus loin. 12,5 millions par an, c'est du pipeau ! Il faudrait revenir avec des montants bien plus importants. Dans les comptes 2018, il y a 500 millions mis en écriture de bouclement. De nouveau, les 12,5 millions représentent 2% des écritures. Allons plus loin, allons plus vite ! Mettons les moyens pour sortir de nos problèmes climatiques !

**M. Yvan Luccarini (EP), rapporteur de la sous-commission :** — Je souhaite simplement confirmer à M. Vuillemin que je ne peux pas répondre à sa question. Je l'ai noté et me renseignerai. Pour M. Courdesse, il y a peut-être une confusion entre le fond de 100 millions pour les énergies renouvelables et le fond de l'énergie. Ce dernier est financé par la taxe sur l'électricité. Les postes de la DIREN sont financés par ce fonds. Je n'étais pas sûr, par rapport à votre terminologie, de savoir de quel fond vous parliez. Il s'agit bien du fonds d'énergie, financé notamment par une taxe sur l'électricité. Cela ne résout pas le problème et pose toujours la même question. Mais ce n'est pas le même fond.

La discussion est close.

**Département de la formation, de la jeunesse et de la culture**



**Mme Nathalie Jaccard (VER), rapportrice de la sous-commission :** — La sous-commission du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture était composée de Mme Christine Chevalley et de moi-même. Cet exercice a été particulier en raison des affaires de grands chamboulements au DFJC et des conséquences qui en ont découlé telles que le changement de gouvernance à la haute école de musique Vaud-Valais-Fribourg, au service de la protection de la jeunesse et à la direction générale de l'enseignement post-obligatoire. Divers constats effectués par la nouvelle conseillère d'Etat à son arrivée ont entraîné de nombreuses et profondes remises en question. Le département a dû faire face à maints changements rendus indispensables, tant les méthodes de gouvernance ne correspondaient plus aux obligations liées à la mission du DFJC et aux changements sociétaux que le département ne pouvait plus continuer d'ignorer.

Elle a eu divers entretiens avec la conseillère d'Etat, avec les chefs de service et réalisé des visites, énumérées dans le rapport de la commission de gestion. Pour les événements liés au SPJ, la sous-commission s'est attelée non pas à revenir sur les faits et les manquements de l'affaire du père abuseur puisque, à travers le rapport Rouiller, le travail d'enquête avait été fait, mais à se concentrer sur les mesures mises en place suite à ce rapport, ainsi que celui de la Cour des comptes. Ainsi, tant lors des entretiens avec la conseillère d'Etat qu'avec le chef par intérim du SPJ, nommé suite au départ du chef de service, la sous-commission du DFJC a pu constater la volonté générale de mettre en place des mesures répondant aux recommandations de ces deux rapports. Elle a également pris connaissance de ce qui a déjà été appliqué et ce qui le sera tout prochainement. Un renforcement et un développement du volet protection, qui avaient été quelque peu oubliés ces dernières années au profit du développement de la politique de la jeunesse, sont à souligner. Si les chiffres sont stables, il n'en reste pas moins que les cas de maltraitance ne diminuent pas. Actuellement, 6500 situations, qui relèvent de la protection de l'enfant, sont constatées. Cela démontre que le renforcement est nécessaire. La sous-commission a pris connaissance, avec satisfaction, des mesures mises en place. Elle suivra avec beaucoup d'attention ce dossier et l'impact du renforcement. Elle a toutefois émis une observation afin de répondre pleinement aux recommandations du rapport Rouiller et aux besoins du SPJ. Elle demande au Conseil d'Etat l'établissement d'un organigramme précis, le développement de la circulation de l'information, de manière transversale et transparente, ainsi que l'instauration d'une politique d'archivage, dans tous les offices régionaux de protection des mineurs (ORPM).

La sous-commission a également émis six autres observations émanant des constats suivants :

- la forte attractivité pour les études gymnasiales et l'augmentation exponentielle du nombre d'étudiants qui s'inscrivent pour des études secondaires, entraînent des besoins accrus en construction de bâtiments pour le secondaire. Toutefois, un ensemble d'événements et un manque de coordination des services provoquent des retards de construction. Cela rend la situation préoccupante. Mon collègue du Département des finances et des relations extérieures complètera.
- anticiper des détecter des besoins d'encadrement pour la petite enfance à travers une concertation préscolaire, regroupant par exemple parents, médecins, garderies, accueillants en milieu familial et la future école pourrait permettre d'évaluer en amont les appuis et mesures nécessaires pour une meilleure intégration de l'enfant à l'école, et de gagner ainsi un temps précieux.
- la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) est l'un des plus grands services de l'Etat de Vaud avec ses 520 millions de budget annuel et ces quelque 3'000 collaborateurs. Ses structures sont complexes, avec 25 établissements de formation répartis dans le canton, qui possèdent chacun leur culture. Des mesures pour la réorganisation de la gouvernance semblent être souhaitables.
- lors d'absence des enseignants titulaires des branches techniques, il est très difficile de trouver des remplaçants, car le processus d'engagement est administrativement lourd et il manque d'une attractivité financière. Ces paramètres provoquent une pénurie de remplaçants, qui peut dès lors entraîner la libération de classes et donc péjorer l'apprentissage théorique des étudiants.
- depuis plus de dix, les situations d'encadrement spécifique pour les enfants se sont complexifiées et sont plus nombreuses. Le taux d'encadrement est toutefois inchangé, obligeant les

établissements soit à surcharger les enseignants spécialisés soit à faire appel à du personnel peu ou pas qualifié pour répondre aux besoins des enfants.

- enfin, lors des conflits familiaux conséquents, les droits de visite peuvent être régulés par des points rencontres. Les intervenants sociaux qui travaillent dans ce cadre sont, lors d'événements marquants, tenus de donner un ensemble d'informations à leur hiérarchie. Ces informations sont ensuite communiquées à la justice puis transmises aux avocats qui, enfin, les transmettent à leur tour aux parents. Cela peut entraîner des réactions violentes à l'encontre des collaborateurs des points-rencontres puisqu'ils sont ceux qui ont dénoncé. Cela les met en danger, tout comme les enfants et les autres personnes présentes dans ces lieux.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — Quel plaisir de lire le rapport de gestion du département ! Il contient quelques pépites. Dans l'ordre, visite de l'établissement primaire et secondaire Oron-Palézieux : tout va bien, Madame la Marquise ! Ce n'est pas le sentiment que nous avons eu en lisant des articles de presse, certes pas très récent, mais qui évoquent que le harcèlement continue. La deuxième chose tout à fait remarquable est de lire un peu plus loin, page 48, à propos du SPJ, que « lors de diverses remises en question, il a été constaté, ces dernières années, que la politique de la jeunesse a été développée, mais la protection de l'enfant oubliée ». C'est un comble ! Quand on sait le cirque que le Conseil d'Etat de l'époque avait mené, par rapport à la loi sur la protection de la jeunesse, en faisant les gros yeux et en demandant aux professionnels de dénoncer et de se comporter en véritable Don Quichotte de l'enfance, nous nous étions dits, nous professionnels, que nous devions faire attention. A la moindre incartade des parents, il fallait tout de suite prendre sa plume et écrire au département et dire ce que l'on avait vu. Finalement, il n'y avait pas besoin de s'exciter. Au département, on avait oublié la protection de l'enfant. Bah voyons !

Ensuite, toujours dans l'ordre des pages, page 49, la septième observation. J'aimerais savoir quel est le texte qui compte. A la page 49, il est marqué, dans un français douteux, « parfois ceux-ci peuvent alors ensuite avoir ». A la page 9, il est marqué « parfois ceux-ci peuvent alors avoir des réactions violentes ». Pouvons-nous nous imaginer, qu'à la commission de gestion, on s'entende sur les rédactions pour que ce qui est marqué en page 9, et semble être la quintessence de la réflexion de la commission de gestion, se retrouve évidemment en page 49. Vous me direz que c'est un bibus. Mais, quand on sait que les textes des observations doivent être précis et clairs, on pourrait s'imaginer qu'ils concordent. Par contre, Mesdames et Messieurs, les sanglots m'ont étreint quand j'ai lu le service des affaires culturelles SERAC. Cette chose est absolument extraordinaire : « il a de plus en plus de demandes, compliquant le travail d'attribution de la commission, car il manque quelques milliers de francs pour permettre à de nouveaux projets de se développer ». Quelques milliers de francs, vous vous rendez-compte ? Cela m'a ému. Cela veut dire entre 5'000 et 10'000 au maximum ? Vous vous rendez compte que la culture de ce canton dépend de ces quelques milliers de francs, dont la commission ne dispose pas ? Je me suis dit : que faire ? Sachant le dévouement du Grand Conseil à la culture, sachant que ce manque de quelques milliers de francs est intolérable, je demande au bureau de ce Grand Conseil de regarder ce soir si on ne pouvait pas retenir cent francs à chacun sur notre séance d'aujourd'hui. Cela ferait 15'000 francs. Ils les auraient ces quelques milliers de francs. On peut aussi imaginer que la commission des finances, avec son président Alexandre Berthoud, qui heureusement ne m'entend pas, allouerait quelques milliers de francs, tout en savoir qu'ils manqueraient à nouveau l'année prochaine, et dans deux ans. On n'arrête pas de manquer de milliers de francs. J'ai aimé le pathos de la commission de gestion, qui nous a décrit ce misérabilisme dans lequel la commission en question vit. Enfin, je constate qu'à juste titre, la commission de gestion s'inquiète des mécènes. Petite réflexion personnelle : on ne peut pas dire du mal à longueur d'année de ceux qui ont de l'argent et s'imaginer un jour qu'ils donnent gratuitement quelque chose pour la culture de notre canton. Ils ne sont pas dupes. Ils savent que nous ne sommes pas là pour les remercier tous les jours. De temps en temps, reconnaître que le mécénat a aussi ses vertus et remercier ceux qui le pratiquent, sans les soupçonner en permanence des pires turpitudes, serait une bonne façon de faire pour que nous ayons et que nous retrouvions un peu plus d'argent. Ce n'est pas seulement valable, hélas, au service culturel. C'est aussi valable pour de nombreuses organisations non gouvernementales maintenant. Il est

remarquable de voir que les gens ne se posent jamais la question de savoir pourquoi certains ne versent plus.

**M. Yves Ferrari (VER) :** — Je me suis posé la question : pourquoi y a-t-il eu une motion d'ordre de notre collègue Philippe Vuillemin alors que nous faisons un débat de députés à la Commission de gestion. A l'écouter à l'instant, je me dis que, probablement, il n'avait pas lu le passage qui concernait S3. Il n'avait peut-être rien à dire et il préférerait garder le temps nécessaire du Grand Conseil pour pouvoir aller de l'avant. Je vous rassure, M. Vuillemin, je ne vous ferai pas l'affront de déposer une motion d'ordre. Nous pourrions continuer dans la quintessence des débats qui ont lieu au sein de ce parlement. Nous verrons, lorsqu'il y a un mot de travers, que nous pourrions le constater et le dire de pleine voix.

**Mme Nathalie Jaccard (VER), rapportrice de la sous-commission :** — Pour répondre au député Philippe Vuillemin, je vous rappelle que la commission de gestion ne peut que rapporter ce qu'on lui dit. Quant à Oron-Palézieux, nous avons passé plus de trois heures et demie avec la direction et les doyens et avons posé de nombreuses questions. On nous a assuré que tout allait bien et que tout était enfin rentré dans l'ordre. Vous pouvez imaginer que, nous aussi, nous avons failli nous étrangler le jour où nous avons lu l'article. Nous vous promettons que nous continuons de suivre ce dossier.

Quant à la rédaction, vous complètement raison. Nous aurions dû faire attention. *Mea culpa*. Mais, cela prouve que vous avez bien lu le rapport, merci M. Vuillemin. Pour ce qui concerne le SERAC, je vous laisse libre de vos pensées de vos propos.

La discussion est close.

#### Département des institutions et de la sécurité

**M. Claude Matter (PLR), rapporteur de la sous-commission :** — Une nouvelle venue est à saluer en la personne de Mme Monique Ryf. Je remercie également tous les services qui nous ont accueillis, consacré du temps et apporté des réponses.

Le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à imposer le mandat de tuteur et de curateur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la suite de quoi une vaste campagne de recrutement fut lancée avec succès, puisque ce sont plus de 1400 personnes qui se sont inscrites. Une seconde campagne vient d'être lancée. Cependant, le personnel est à l'étroit dans les bureaux, ce qui amène une première observation : bien qu'agréables, les locaux de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) au chemin de Mornex à Lausanne semblent étriqués. Pour l'instant, l'OCTP s'acclimate sachant qu'un projet de nouveau site est à l'étude pour la région est. En conclusion, le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur l'avancement de projet de construction d'un nouveau site et sur le délai de résiliation.

Au niveau du Ministère public (MP), une petite coquille est à observer à la page 61 : il s'agit de deux procureurs adjoints et non de trois.

A propos du Service pénitentiaire (SPEN) et suite au commentaire très complet de la Commission de gestion de 2017 et aux deuxièmes réponses du Conseil d'Etat, la sous-commission s'est chargée d'analyser et de contrôler l'évolution des points décrits. Ces derniers devraient faire partie d'une feuille de route annoncée pour début 2019. La finalisation de ces points est en cours, notamment pour l'évaluation des besoins et des effectifs. La sous-commission reste très attentive à cet état de fait. Cette dernière a procédé à deux visites de prison, soit celle des Léchaies à Palézieux et de la Tuilière à Lonay. Les bâtiments ont tous besoin de travaux d'entretien. Nonobstant les nouvelles constructions pénitentiaires prévues, plusieurs lieux de détention ouverts et fermés nécessitent d'importants travaux d'entretien. En conclusion, le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur les calendriers de réalisation des travaux, de reconstruction et d'extension dans les lieux de détention ouverts et fermés. La Commission de gestion souhaite une réponse en collaboration avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Au niveau de la Police cantonale et faisant suite aux problèmes liés à l'acquisition d'une nouvelle vedette permettant d'assurer de manière efficace et sécurisée les missions sur le lac de Neuchâtel, la sous-commission s'est penchée sur l'organisation du dossier, soit l'établissement du cahier des charges, le marché public et le contrat. C'est un cas qui touche à la fois la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et la Police cantonale. Cependant, lorsque des questions sont adressées à la Police cantonale, cette dernière nous renvoie à la DGMR, et selon

nos collègues qui ont auditionné la DGMR, ceux-ci répondent de manière similaire... ! On peut donc se demander quel est le rôle de chacun. La troisième observation porte sur le bateau de sauvetage et d'intervention rapide sur le lac de Neuchâtel qui a fait l'objet d'un appel d'offres élaboré par la DGMR et la gendarmerie vaudoise. Ces instances pourront par la suite effectuer la procédure d'adjudication ; or ce bateau n'est toujours pas opérationnel. En conclusion, Le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur son analyse du dysfonctionnement dans cette affaire et des leçons à tirer de cet événement, des mesures correctives envisagée pour éviter d'autres cas de ce genre.

Au sujet de l'Académie de police de Savatan, ses membres sont les cantons de Vaud, le Valais et à l'essai jusqu'à fin 2018, celui de Genève. Au niveau de l'enseignement, le programme de base est le plan d'étude-cadre fédéral (PEC) pour la formation de policier. Ce plan est en constante évolution. La formation en éthique professionnelle, droits humains, police de proximité et psychologie est élaborée conformément aux directives de l'Institut suisse de police (ISP). L'Académie a revu son programme de formation en lien avec le nouveau Concept général de formation (CGF) prévu pour 2020. Dès 2020, l'enseignement s'étalera sur 2 ans. La mise en place d'une nouvelle gouvernance, la dotation d'un statut juridique et la création de modules de formation sur 2 ans modifieront l'ensemble de l'organisation de l'entité. En conclusion, le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur le devenir de l'Académie de police de Savatan, ses statuts juridiques, sa gouvernance, la formation, ainsi que de préciser les modalités actuelles et futures de surveillance de l'académie.

La discussion est ouverte.

**M. Jérôme Christen (AdC) :** — A la page 63 du rapport de la Commission de gestion, on peut lire que la visite chez le préfet dans le district de Lavaux-Oron permet parfois de « retendre les bretelles » du jeune qui ne voit plus de sens à fréquenter l'école. J'ai deux questions : qu'entend le rapporteur lorsqu'il parle de « retendre les bretelles » ? Au sens propre, les jeunes ne portent plus de bretelles depuis longtemps et au sens figuré, il me semble que cette approche soit d'un autre temps, que l'expression semble tout droit sortie du café du commerce. Est-ce encore le rôle du préfet d'intervenir lorsqu'un jeune ne voit plus de sens à fréquenter l'école ou n'existe-t-il pas plutôt une structure pédagogique scolaire au sein de l'établissement qui permet d'agir en collaboration avec les parents avant d'en arriver à ce genre de situations ?

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — A propos de la cathédrale de Lausanne, il est dit à la page 60 : « Concernant les travaux d'entretien, il reste à terminer la restauration du Chevet Est et de la tour inachevée. Une fois ces travaux réalisés, la cathédrale aura été restaurée dans son entier. Par la suite, il ne s'agira plus que d'entretien courant. » Malgré la pertinence de la phrase, elle contient néanmoins son pesant de dynamite. Pour ceux qui se préoccupent de l'entretien et de la restauration de la cathédrale de Lausanne, sont à considérer d'une part, ceux qui disent qu'on n'en fait pas assez et d'autre part, ceux qui disent qu'une cathédrale cela s'entretient tous les jours que Dieu fait à travers le siècle.

Ensuite, par rapport à Savatan, j'estime que la commission aurait pu nous dire quelque chose sur les mouvements de personnel. Jusque-là, nous avons un directeur un peu trop copain avec l'Abbaye de St-Maurice, mais compétent qui livrait ses *newsletters*. Pourtant, en 2018, d'autres acteurs sont mis en place sans que nous n'en sachions rien. Cela m'a laissé un sentiment fort désagréable. En effet, soit ce directeur n'était plus jugé compétent — et c'eût été judicieux de le signifier — ou au contraire une tout autre fonction était envisagée pour lui. A l'instar de mon collègue Ferrari lorsqu'il a parlé de la Swiss space systems holding (S3), quand ça manque de clarté, on finit par avoir des soupçons. Je regrette de ne pas avoir eu accès à davantage d'informations sur les événements à Savatan pendant l'année 2018. On nous parle de vision d'avenir, mais peu d'éléments portent sur l'année en question.

**M. Hadrien Buclin (EP) :** — Il est assez étonnant que dans le rapport portant sur l'année 2018 n'existe aucune mention d'une crise importante qui aurait secoué l'Académie de Savatan, crise pourtant relayée dans les médias par de nombreux témoignages de policiers portant de très vives critiques à l'encontre de la formation dispensée à Savatan. Je cite un article publié par RTS Info le 20 avril 2018 : « La discipline militaire à outrance, l'intensité de la violence durant certains exercices ou encore le décalage avec le métier de policier en Suisse » ou encore « les acquis élémentaires que nous sommes en droit d'attendre lorsque les policiers arrivent dans les brigades ou à leur poste ne sont pas à

la hauteur et il y a beaucoup de domaines où nous nous rendons compte qu'il y a des lacunes. » Je précise qu'il s'agit d'un seul article parmi de nombreux autres. Ce sont des reproches très graves. Par conséquent, je m'étonne qu'aucune de ces problématiques ne soit mentionnée. Si l'on nous parle d'une révision du concept général de formation, il reste à déterminer si cette dernière a été motivée par les critiques.

**M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général :** — Permettez-moi de répondre partiellement aux dernières interventions. Mon collègue Matter et moi nous sommes rendus plusieurs fois à Savatan. En effet, articles et témoignages datant de 2012 à 2016 nous sont parvenus par écrit. Nous avons pu constater que la situation avait bien changé ainsi que le programme et les méthodes d'enseignement. Relativement à l'aspect considéré comme trop militaire, un effort doit être encore consenti. Nous avons assisté aux promotions des élèves ayant suivi l'Académie et tenté de sonder les nouveaux promus. Les noms qui sont apparus dans les témoignages, ceux des instructeurs qui outrepassaient le pouvoir lié à leur fonction, ces personnes ne sont plus à Savatan. L'état général était donc à la satisfaction pour l'année 2018. Ne confondons pas les anciens témoignages et ce qui se passe aujourd'hui. Cependant, vous avez pu prendre connaissance de l'observation et il n'est pas interdit de se pencher sur l'état actuel de la situation.

**M. Claude Matter (PLR), rapporteur de la sous-commission :** — Concernant l'expression « retendre les bretelles »... comme moi, vous êtes allé à l'école. Cette situation concerne les jeunes, comme on le disait dans le temps qui « courbent » l'école. Le préfet les reçoit avec les parents et parfois le simple fait de hausser un brin la voix permet à l'élève de comprendre un peu mieux la situation.

**M. Jérôme Christen (AdC) :** — Au-delà de la formule qui me paraît d'un autre temps, j'ai posé une question : n'y a-t-il pas une structure pédagogique scolaire au sein de l'établissement qui permette d'agir en collaboration avec les parents avant de se retrouver devant le préfet ?

La discussion est close.

#### **Département de la santé et de l'action sociale**

**M. Eric Sonnay (PLR), rapporteur de la sous-commission :** — La sous-commission a visité plusieurs Etablissements médico-sociaux (EMS), institutions subventionnées, hôpitaux, direction de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) et tous les services du Département de la santé et de l'action sociale. Une fois n'est pas coutume, peut-être moins de visites au CHUV. Par contre, nous avons visité Cery et constaté le problème relatif aux constructions. En effet, beaucoup de retard a été pris. Ensuite, beaucoup de corrections sont nécessaires, car certains panneaux ne correspondant pas aux normes ECA doivent être remplacés. La Commission de gestion suivra le déroulement des travaux à Cery et s'enquerra d'à qui incombent les coûts.

Concernant la Formation pour jeunes adultes en difficulté (FORJAD), cette dernière est une très bonne institution qui s'inquiète de la diminution des places d'apprentissage. La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) avec ses 350 collaborateurs est un nouveau service mammoth que la Commission de gestion va suivre, bien que tout semble fonctionner : presque tous les collaborateurs du Service des assurances sociales (SASH) et du Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) continuent leur travail.

Les Myosotis, établissement psychosocial médicalisé à Montherod accueille des jeunes et moins jeunes présentant des problèmes de dépendance. Des travaux doivent être entrepris très rapidement, car les chambres sont très petites, hébergeant deux personnes. La Commission de gestion demande au Conseil d'Etat de hâter le pas pour les transformations.

L'an prochain, la commission visitera les nouvelles constructions de l'Hôpital du Chablais et de l'Hôpital des enfants : elle aura du pain sur la planche !

Enfin, je remercie toutes les personnes que nous avons rencontrées pendant cette année.

La discussion est ouverte.

**M. Jérôme Christen (AdC) :** — Rien n'est consacré dans ce rapport à la situation relative à l'aide aux primes d'assurance-maladie. On se rappelle que beaucoup de retard avait été pris dans le traitement des dossiers ; j'avais communiqué au rapporteur le cas d'une personne ayant signalé à plusieurs reprises n'y avoir plus droit. Ayant continué à recevoir cette aide pendant presque une année, l'assurance lui avait stipulé qu'elle n'aurait pas à rembourser le montant, ce qui paraît quand même assez extraordinaire. Je m'étonne donc que la commission n'ait pas fait un point de situation à ce sujet.

Concernant la Fondation Apollo subventionnée par l'Etat, cette dernière vient de connaître une crise sans précédent : pas un mot sur sa situation. Sans vouloir entrer dans l'aspect judiciaire de ce dossier qui ne pouvait être abordé puisque l'enquête était en cours, il aurait néanmoins été utile que la Commission de gestion nous informe sur les mesures prises pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Bien conscient des limites de temps de la commission, l'histoire Apollo n'est cependant pas une petite affaire. Elle a défrayé la chronique et des montants non négligeables sont engagés en termes de subvention. De surcroît, il s'agit d'une aide sociale extrêmement utile permettant de reloger des gens. Si cette fondation venait à cupesser, des mesures devraient être trouvées. Je m'étonne de l'absence de commentaire sur cette situation.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — Selon la cheffe de service, à partir de trois médicaments tout peut s'avérer problématique et néfaste. Certes, je réglerai cette question avec elle directement, mais ce genre de propos font enfler le débat... ou alors, la meilleure solution équivaut tout simplement à ne plus « médiquer » personne... ! Ou encore se prononcer pour que chaque organe, rein, foie, cœur, cerveau ait droit à un médicament... ainsi, le compte est bon ! Je remercie la Commission de gestion d'avoir relevé ce petit problème que nous réglerons avec ma consœur.

Pour le CHUV, je remercie la Commission de gestion de son extrême concision qui démontre que le CHUV — cet immense machin — au budget extraordinaire ne peut plus être contrôlé par la Commission de gestion, malgré toute la peine qu'elle se donne. C'est trop grand ! Nous verrons bien quel sort le Grand Conseil réserve à l'initiative. Pourtant, d'une manière ou d'une autre, la Loi sur le Grand Conseil devra prévoir une commission de surveillance dédiée au CHUV. Cela pourrait être la Commission thématique de la santé publique ou une autre : le débat est ouvert. Mais cela doit être entrepris. Je remercie aussi la Commission de gestion pour son observation relative à l'hôpital de Cery ; si l'on en entend parfois parler dans le cadre Commission thématique de la santé publique — et je ne veux pas m'attarder sur ce sujet — ce qui s'y passe n'est pas correct.

**M. Eric Sonnay (PLR), rapporteur de la sous-commission :** — En réponse à mon collègue Christen, pour la Fondation Apollo, nous étions ensemble ! Nous savons qu'il existe des problèmes, mais la sous-commission de gestion, comme tu le sais, ne dispose que de 365 jours par année pour passer partout. Mais nous avons pris note et nous irons regarder ce qui se passe chez Apollo. Quant aux assurances-maladie et sur les propos d'un privé... nous ne pouvons décemment pas nous rendre chez chaque citoyen pour identifier ce qu'il rencontre comme problème.

Par ailleurs, par rapport aux médicaments, Mme la cheffe de la santé publique nous a annoncé que pour les soins à domicile, par exemple, ce sont entre 8 et 9 médicaments en moyenne par jour qui sont ingérés par les malades. Cela nous a interpellés et nous avons examiné cette question de manière fort instructive avec elle. « Serrer la vis » du social me semble aussi passer par celle des médicaments. En Suisse, on remet au patient une boîte de 100 médicaments, alors que parfois uniquement 5 sont ingérés, dans d'autres pays c'est 10. On peut se demander à qui en incombe le coût.

Enfin, par rapport au CHUV, je félicite M. Vuillemin pour sa question ; je crois que nous sommes parfaitement d'accord : deux membres de la sous-commission de gestion paraissent bien peu pour aller vérifier ce qui se passe au CHUV.

La discussion est close.

#### **Département de l'économie de l'innovation et du sport**

**M. Denis Rubattel (UDC), rapporteur de la sous-commission :** — Pour cette deuxième année de législature, la sous-commission du département de l'économie de l'innovation et du sport composée de Mme Isabelle Freymond et de votre serviteur a été reçue par plusieurs chefs de service et collaborateurs ainsi que par le Secrétaire général. Outre de nombreuses visites spécifiques, la sous-

commission a procédé à deux inspections d'établissements publics sur le terrain et procédé à des entretiens avec les associations Prométerre et Vaud Œnotourisme avec lesquels le département collabore étroitement. La sous-commission tient à remercier très sincèrement toutes et tous les intervenants du département pour leur parfaite et sincère collaboration. Dans l'organisation interne du département, la sous-commission a porté un regard attentif sur la création et la mise en place de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Ainsi, il est à relever que service de la consommation et des affaires vétérinaires a disparu sous cette appellation. Le vétérinaire cantonal pour des raisons de synergie est intégré à la DGAV, alors que le chimiste cantonal s'est vu rattacher au service de la promotion économique et de l'innovation afin de renforcer la protection des consommateurs.

Quant à lui, le Secrétariat général du département a subi quelques turbulences. Nommé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le nouveau Secrétaire général a quitté après le temps d'essai ; cela fut sans doute dû à une erreur de casting. Néanmoins, le secrétariat général du département n'aura pas souffert de vacance, puisqu'une solution a été rapidement trouvée par une rocade interne. Avec la Loi sur les auberges et les débits de boisson (LADB) et les nombreux contrôles inhérents à sa mise en place et les nouvelles spécificités liées à la modification de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) concernant le transport de personnes, il sera sans doute nécessaire à l'avenir d'accorder un ETP supplémentaire. En outre, la sous-commission a constaté un développement de commerces itinérants et sauvages de denrées alimentaires, qui pose des questions d'hygiène, de légalité et de concurrence déloyale que peuvent représenter de telles pratiques par rapport au *food trucks*, par exemple. Une observation a été déposée dans ce sens et demande au Conseil d'Etat de nous informer sur la prise en compte de cette nouvelle vente de nourriture.

Enfin, concernant le médiatique dossier S3 présenté dans un rapport spécifique du président de la Commission de gestion, la sous-commission par l'intermédiaire d'une seconde observation demande au Conseil d'Etat de la renseigner notamment sur les interférences éventuelles entre la Loi sur l'assurance-chômage (LACI) et le Fonds cantonal de lutte contre le chômage.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — Par rapport au Service de l'emploi (SDE), le paragraphe consacré aux collaborations avec l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) n'est pas extrêmement clair et on ne sait pas si finalement la situation est favorable ou s'il prévaut dans le monde économique vaudois une constante frilosité — et le mot est faible — vis-à-vis de l'IST. Si notre pays n'est pas comparable aux Pays-Bas, dans ce dernier si l'employeur ne fournit pas une place de travail convenable au sens ergonomique du terme, il peut être vigoureusement sanctionné. La sous-commission a-t-elle eu un contact avec ces gens ? A-t-elle pu évaluer la capacité de collaboration ? Ensuite, j'ai été frappé par le fait que l'inspection d'un établissement s'accomplisse en compagnie de deux agents de police. Il y a 15 ans, la situation était identique : nous fûmes priés, mon collègue et moi d'aller soutenir l'inspection du travail parce que les gens craignaient des débordements violents. Que dans certains établissements rien n'ait fondamentalement changé s'avère assez préoccupant. On peut se demander comment l'inspection du travail vit cette situation. On peut aisément imaginer qu'ils soient lassés de cette situation.

**M. Denis Rubattel (UDC), rapporteur de la sous-commission :** — En réponse aux deux questions de notre collègue Vuillemin concernant la collaboration du SDE et de l'IST tout n'est en effet pas clair et la situation est sans doute due à une forme de frilosité. Le sujet fut abordé avec le chef de service du SDE ; ce dernier est conscient de la problématique. Comme le rapport le précise, deux éléments sont contraignants, puisque deux lois différentes sont impliquées : sphère médicale ou commerciale. Le chef de service a réuni les protagonistes et nous a promis réponse pour la fin de l'année, mais entre-temps le chef de service a quitté pour reprendre la fonction de Secrétaire général du département.

Concernant les agents de détention, il est vrai que ces derniers accompagnent ici ou là les inspecteurs du travail, lorsqu'ils s'appêtent à procéder à des contrôles de pièce d'identité, puisqu'il s'avère qu'au moment où les inspecteurs arrivent, comme par hasard, il n'y a plus grand monde dans le restaurant ; alors, le contrôle des papiers devient fort délicat.

La discussion est close.

## Département des infrastructures et des ressources humaines

**Mme Catherine Labouchère (PLR), rapportrice de la sous-commission :** — Je vous prie de noter que M. Olivier Mayor a remplacé M. Yves Ferrari au 1<sup>er</sup> novembre 2018, qu'ils soient tous deux remerciés pour leur collaboration, tout comme les personnes qui nous ont reçus au sein du département et lors des visites de terrain.

En termes de gestion, les questions se sont portées en premier lieu sur celles liées au numérique et à la cyberadministration. A titre d'exemple, on peut citer la Centrale d'autorisation en matière de construire (CAMAC) où la préparation d'un nouveau logiciel est en cours pour permettre la dématérialisation de tous les dossiers. Il reste des inquiétudes de terrain liées au fait de ne plus pouvoir très prochainement se référer à des documents papier ; c'est pour répondre à ces inquiétudes que la première observation a été formulée, pour connaître quels seront la communication et l'encadrement donné aux utilisateurs.

La sous-commission a investigué la question des marchés publics. Relevons que les Chambres fédérales traiteront prochainement de ce sujet et que, dès lors, des modifications pourront être apportées à la loi vaudoise. Conscient de la complexité des procédures, le canton met déjà actuellement à disposition des utilisateurs des instruments de facilitation de ces procédures ainsi qu'une assistance juridique. De toute façon, dès que les Chambres fédérales auront adopté les modifications, il faudra reprendre de manière approfondie toute cette question.

Au Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), une politique de relève proactive se met en place avec une valorisation des compétences internes. Afin de garantir que ces procédures se fassent en toute équité, la deuxième observation demande quels sont les garde-fous pour que le principe d'équité soit pleinement respecté. Par ailleurs, le même service assure que l'égalité hommes-femmes est respectée notamment en termes de salaire. La communication et la formation continues à cet effet sont soignées. Au titre des mesures, la généralisation des postes ouverts entre 80 et 100 % est en place même au niveau des hauts cadres. Le SPEV s'investit aussi pour faire prendre conscience aux collaborateurs qu'ils sont en priorité au service de l'Etat de Vaud, et qu'à cet effet, une collaboration inter et intra départementale tout comme au sein des services est promue ; la vision transversale du travail étant préférée.

A la direction des systèmes d'information (DSI), une importante réorganisation est en cours pour faire face à l'évolution constante et rapide du numérique et des questions de sécurité informatique. La tâche, si elle est comprise à l'interne, reste complexe, mais indispensable afin de ne pas perdre la maîtrise du système. Un souci prévaut relativement à la collaboration entre la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et la DSI pour l'implémentation du nouveau logiciel à la DGEP. Ce nouveau logiciel devait être l'aboutissement d'un long historique débuté en 2007 avec la malheureuse histoire du Système d'information des établissements de formation (SIEF), dont certains se souviendront encore et du logiciel qui y était associé. 12 ans de problèmes et d'incertitude ont laissé des traces ; même si le nouveau logiciel attendu est là, les appréhensions demeurent, c'est pourquoi la 3<sup>e</sup> observation demande quelles sont les mesures d'accompagnement pour le changement de logiciel afin d'éviter que l'histoire difficile ne se répète.

Pour le Contrôle cantonal des finances (CCF), 2018 a été une année particulièrement intense en raison des rapports particuliers sur Beaulieu, la Fondation Apollo et les médecins-cadres des hôpitaux et cliniques. Le travail ordinaire n'a pu se faire en intégralité et la Commission de gestion sera très attentive à ce que cela ne se reproduise pas sans mesures adéquates afin que le travail régulier puisse s'accomplir de façon continue.

Au sujet de la DGMR, l'histoire du bateau de sauvetage et d'intervention rapide sur le lac de Neuchâtel a reçu une réponse via l'interpellation qu'a déposée notre collègue Marc-Olivier Buffat. La réponse du Conseil d'Etat est arrivée cette semaine, nul doute que la question sera reprise au moment où cette interpellation sera traitée. La Commission de gestion en suivra naturellement les conclusions.

Le travail a été intense notamment pour les gros chantiers et nous sommes allés visiter le fameux tunnel du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) et nous avons pris connaissance de toute la planification



pour les travaux découlant du Fonds fédéral pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

Enfin, à l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE), 2100 nouvelles places d'accueil ont été autorisées dont 25 % en préscolaire et 75% en parascolaire primaire. Les négociations avec l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire (EIAP) ont été suivies de près par l'OAJE et les procédures d'unification sont en cours. La Commission de gestion a aussi pu vérifier que les mesures de sécurité et d'information qui en découlent étaient clairement contrôlées et implémentées par l'OAJE. Nous sommes allés visiter l'Arche de Noé à Echichens et avons pu constater qu'un exercice d'évacuation annuel était organisé avec les pompiers répondant ainsi à une question qu'avait posée un collègue l'an dernier.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — A l'usage de mes éminents collègues de ce département qui à la page 99 du rapport parlent de politique en matière d'avantages de voyages et de frais, je conseille un détour par la rue Haldimand où un opérateur téléphonique a placé une belle affiche indiquant : « pour les employés de l'Etat, prix avantageux ! ». C'est bien la première fois que je vois une affiche qui annonce publiquement et benoîtement des prix avantageux pour les employés de l'Etat. Cela m'intéressera de manière générale, à l'occasion de la réponse du Conseil d'Etat de savoir si la sous-commission pense que cela correspond à l'énuméré des différents articles dont elle nous a gratifiés. Je l'en remercie.

La discussion est close.

#### **Département des finances et des relations extérieures**

**M. Arnaud Bouverat (SOC), rapporteur de la sous-commission :** — Il est à noter que la composition de la sous-commission a subi une légère modification entre 2017 et 2018 ; en effet, M. Jean-Bernard Chevalley a succédé à Pierre-Yves Rapaz qui avait démissionné.

Par rapport au Secrétariat général, nous sommes satisfaits de voir l'observation de l'an passé réalisée avec, désormais, le rapport annuel des participations complété chaque année dans les départements. Nous avons détecté un manque de suivi à ce niveau. Si nous n'avons pas l'assurance que ce travail a été accompli à l'heure de la rédaction de ce rapport, tous les départements ont néanmoins reçu des consignes à ce sujet ; par conséquent, nous espérons que l'amélioration sera effective et vérifiée lors des prochains exercices. Concernant la Direction générale de la fiscalité (DGF), nous avons trois remarques à formuler. D'abord, la réorganisation territoriale qui s'est poursuivie avec notamment la fermeture du registre foncier à Cully et les fermetures des offices d'impôts à Payerne et à Morges. Ces restructurations ne sont pas justifiées par des économies de personnel, mais se poursuivent avec en parallèle des prestations en numérique en profond développement. Nous constatons une certaine dissonance dans l'information et la consultation préalable au sujet de ces réorganisations. Plusieurs interventions parlementaires ont relevé une certaine difficulté pour les municipalités à disposer suffisamment tôt des informations de la part du Conseil d'Etat et de ses services pour pouvoir réagir à de telles restructurations. La sous-commission s'interroge également sur le respect de la Constitution vaudoise qui prévoit dans son article 158 que les districts sont les entités administratives et judiciaires où s'exercent en principe des tâches décentralisées de l'Etat, dont ils assurent les services de proximité. Si cette réorganisation devait se poursuivre, il faut reconnaître que cet article de la Constitution ne serait plus respecté. Notre sous-commission suivra attentivement les futurs développements ou restructurations au sein des services de la DGF.

Sur la question des dossiers taxés tardivement, nous avons sollicité l'administration fiscale pour vérifier si tous les dossiers, passé un certain délai, dans le cas présent, tous les dossiers antérieurs à 2013, étaient bien retardés pour des raisons extérieures et non intérieures à l'administration fiscale. Les travaux de l'administration fiscale montrent que les retards sont dus exclusivement à des facteurs externes : soustraction fiscale ou dénonciation spontanée, dossiers qui sont devant les tribunaux, réexamens de dossiers suite à des modifications de décision d'ordre jurisprudentiel. Dans tous les dossiers examinés avant 2013, nous n'avons pas détecté de retard de traitement du travail par l'administration fiscale. En revanche, pour tout ce qui est postérieur à 2013, nous supputons qu'une

partie des dossiers sont dus à des retards de traitement qui peuvent être tout à fait justifiés au vu du nombre d'échanges et d'écritures avec les contribuables en vue de forger une décision définitive de taxation qui puisse être défendue au besoin devant les tribunaux. Mais nous n'avons pas obtenu de statistiques détaillées sur les différents types de retard, c'est pourquoi cela a suscité une observation qui doit nous permettre d'accéder à un meilleur monitoring de la durée des traitements de dossiers. Par conséquent, nous demandons ici que des améliorations soient faites ou en tous les cas que la situation soit documentée.

Au niveau de la systématique dans le traitement des déclarations fiscales, nous avons souhaité examiner si une égalité était vérifiée dans le traitement des déclarations d'impôt et nous avons réuni un ensemble de documentations qui nous permettent de constater que le traitement aléatoire par segmentation des déclarations fiscales ainsi que l'attribution automatisée des déclarations fiscales, la détection des incohérences automatisée, la supervision des collaborateurs par leur cadre, la coordination du travail comme un programme de travail annuel ainsi qu'un ensemble de tutoriels d'instruction et de formation ainsi que la présence du contrôle effectué par l'administration fédérale des contributions constituaient en l'état un ensemble suffisant de mesures pour assurer un traitement équitable.

En ce qui concerne le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) devenu entre-temps Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), nous avons effectué plusieurs visites : à Longemalle, sur le chantier Vortex, à l'Ecole technique – Ecole des métiers Lausanne (ETML) et au Tribunal cantonal, notamment. Ces différents constats nous amènent à trois observations : premièrement, un souci dans la communication préalable aux travaux. En effet, nous avons découvert des sites sur lesquels des travaux vont avoir lieu apparemment dans des délais inférieurs à 6 mois qui ne sont pas encore au courant de l'ampleur de ces derniers ni de leur calendrier. Nous estimons par conséquent qu'il existe des problèmes de communication entre le Service immeubles, patrimoine et logistique avec les services et dans le sens inverse, c'est-à-dire des problèmes de communication de problèmes détectés dans les bâtiments qui ne se transmettent pas au SIPaL, mais qui ont tendance à revenir plus rapidement vers la Commission de gestion. Nous nous interrogeons donc sérieusement sur la question de la consignation des problèmes relevés au sein des services par le SIPaL dont l'objectif consisterait à constituer un échéancier de résolution des problèmes, de priorisations qui soient le fait d'informations objectives et systématiquement collectées.

Enfin, la dernière observation porte sur la construction des gymnases. Nos collègues de la sous-commission du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture ont relevé des problèmes, dont notre observation est la jumelle et a pour but de réfléchir à une meilleure anticipation des problèmes de construction des gymnases incluant une certaine anticipation de l'acquisition de terrains constructibles au vu des besoins démographiques annoncés.

Je terminerai en relevant que, l'an dernier, vous avez accepté la transformation d'une observation en postulat concernant l'archéologie. C'est pour cette raison que nous n'avons pas réédité d'observation cette année, malgré la récurrence des problèmes.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — Pour terminer par une félicitation, j'ai beaucoup aimé le texte qui, sur près de deux pages, suit le titre administration cantonale des impôts (ACI) ; à l'extrême limite, la sous-commission pourrait en créer un *digest*, tant elle a pris la peine d'une grande pédagogie dans l'explication de cette ACI, même moi j'ai fini par y apprendre quelque chose ! D'autres citoyens seraient peut-être heureux de pouvoir lire ce texte dont la qualité est vraiment très bonne.

La discussion est close.

**Ce point de l'ordre du jour est traité.**

*Les premières réponses aux observations de la Commission de gestion interviendront au mois de juin.*

*La séance est levée à 17 heures.*

---

TEXTE PROVISOIRE